N° 89-639-X au catalogue — N° 001
ISBN 978-1-91372-8

Document analytique

Résultats des essais qualitatifs des questions d'identification autochtone

par Patricia Simon et Marie-France Germain

Division de la statistique sociale et autochtone
Immeuble Jean Talon, 7e étage, 170 promenade Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0T6

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit nº 89-639-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications » > « Publications Internet gratuites ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada

Division de la statistique sociale et autochtone

Résultats des essais qualitatifs des questions d'identification autochtone

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2009

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Avril 2009

N° 89-639-X n° 001 au catalogue

ISBN 978-1-91372-8

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 89-639-X).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Table des matières

Résumé 6

1. Introduction 9
   - 1.1 Contexte 9
   - 1.2 Objet du présent rapport 10
   - 1.3 Objectifs des essais et méthodologie 10
   - 1.4 Activités de mise à l'essai 13

2. Résultats des essais qualitatifs : quatre principales questions d'identification autochtone 15
   - 2.1 Question sur l'origine ethnique / ascendance autochtone 15
   - 2.2 Question sur l'identité autochtone 16
   - 2.3 Question sur les Indiens des traités / Indiens inscrits 20
   - 2.4 Question sur l'appartenance à une bande indienne / Première Nation 21

3. Résultats des essais qualitatifs : questions sur le groupe de population et sur la religion 22
   - 3.1 Question sur le groupe de population 22
   - 3.2 Question sur la religion 23

4. Commentaires généraux et suggestions 24
   - 4.1 Identification des « Indiens sans statut » 24
   - 4.2 Importance des questionnaires administrés par interview 25
   - 4.3 Complexité des questionnaires 25

5. Résumé des résultats et recommandations pour le test du contenu en mai 2008 25
   - 5.1 Questionnaire complet du recensement (questionnaire 2B) 26
   - 5.2 Questionnaire abrégé du recensement (questionnaire 2A) 28
   - 5.3 Questionnaire du Nord et des réserves (questionnaire 2D) 28
   - 5.4 Prochaines étapes 29

Annexe A – Nombre de répondants par projet, région, province ou territoire 30
Annexe B – Question sur l'origine ethnique / ascendance autochtone 32
Annexe C – Question sur l'identité autochtone 35
Annexe D – Question sur les Indiens des traités / Indiens inscrits 39
Annexe E – Question sur l'appartenance à une bande indienne / Première Nation 41
Annexe F – Question sur le groupe de population 45
Annexe G – Question sur la religion 47
Annexe H 48

Résumé

Vers la fin de 2006, la Division de la statistique sociale et autochtone de Statistique Canada a amorcé le processus d'examen des questions utilisées dans le recensement et dans les enquêtes pour produire des données sur les Autochtones (Indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuits). Cet examen est essentiel si l'on veut garantir que les questions d'identification autochtone constituent, dans le contexte contemporain, des mesures valables de l'identité autochtone, dans toute sa complexité. Les questions suivantes ont été examinées (elles ont été tirées du questionnaire 2B du recensement) :

- question sur l'origine ethnique / ascendance autochtone;
- question sur l'identité autochtone;
- question sur les Indiens des traités / Indiens inscrits;
- question sur l'appartenance à une bande indienne / Première Nation.

On a aussi effectué des essais avec deux autres questions du recensement : la question sur le groupe de population (qui désigne également les minorités visibles) et la question sur la religion.

Jusqu'ici, le processus d'examen s'est déroulé en deux étapes : discussions régionales avec les utilisateurs des données et les intervenants, et essais qualitatifs. Au début de 2007, on a tenu des discussions régionales avec plus de 350 utilisateurs de données autochtones à l'étendue du Canada, afin d'examiner les quatre questions figurant dans le recensement et dans d'autres enquêtes de Statistique Canada. Les utilisateurs des données comprenaient des organisations autochtones nationales, des organisations autochtones provinciales et territoriales, des administrations fédérales, provinciales et locales, des chercheurs et d'autres organismes de services autochtones. Les commentaires des utilisateurs ont révélé que les aspects qui les préoccupaient le plus étaient la qualité des données, le sous-dénombrement, le libellé des questions, et l'importance de la comparabilité au fil du temps.

En réponse aux suggestions et commentaires formulés par les participants lors des discussions régionales, on a révisé les questions pour les rendre plus pertinentes et davantage représentatives de la population autochtone. On a par la suite mis à l'essai les questions et les formats des questionnaires révisés au cours d'une deuxième étape d'essais qualitatifs. Ces essais qualitatifs, qui ont été effectués entre octobre et décembre 2007, ont consisté en des interviews individuelles et des groupes de discussion faisant appel à un vaste éventail de répondants dans de grands et petits centres urbains de tout le Canada, ainsi que dans des collectivités nordiques et quelques communautés autochtones. Au total, 476 répondants ont participé, dont 240 se sont identifiés comme étant Autochtone, 106 étaient des immigrants (un mélange d'immigrants récents et d'immigrants de longue date), et 130 des Canadiens de naissance non autochtones.

Les essais avaient principalement pour objectif de déterminer pour chaque question le libellé le plus susceptible de produire des données de bonne qualité sur les populations d'Indiens de l'Amérique du Nord, de Métis et d'Inuits du Canada. Le « meilleur » libellé encouragerait une identification positive de la part des répondants autochtones, tout en réduisant le risque d'une fausse identification comme Autochtone par des répondants non autochtones, ou « faux positifs ». On a également procédé à divers essais qualitatifs pour déterminer l'impact possible de l'inclusion d'une question distincte sur l'identité autochtone dans le questionnaire abrégé du recensement (questionnaire 2A).

Résultats des essais qualitatifs des questions du recensement

Pour les quatre questions d'identification autochtone figurant dans le questionnaire du recensement, les essais ont révélé que la plupart des répondants étaient d'accord avec certaines des modifications suggérées. Dans certains cas, le libellé des questions et des exemples a été affiné en fonction de la terminologie qui est généralement comprise aujourd'hui. Dans les essais qualitatifs de la seule question sur l'identité autochtone qui a été posée à la population non autochtone, aux Canadiens de naissance et aux immigrants (y compris les immigrants récents), il n'y avait pas de « faux positifs » apparents, donc aucune identification par erreur comme Autochtone par des répondants non autochtones.

Étant donné les résultats de cette étape des essais qualitatifs, il est recommandé de modifier de la façon suivante les questions d'identification autochtone.

- **Question sur l'origine ethnique / ascendance autochtone**
  Pour le test du contenu du Recensement de 2011 qui doit avoir lieu prochainement, il est recommandé de supprimer des exemples les mots « esquimau » et « micmac », et d'ajouter « Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) » ou un exemple d'une Première Nation de la côte Ouest.

- **Question sur l'identité autochtone**
  Il est recommandé d'utiliser les termes « Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) », « Métis » et « Inuk (Inuit) » dans la question et les catégories de réponse. Il est également recommandé d'inclure une note indiquant que le terme, « Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) » comprend les Indiens avec statut et les Indiens sans statut.

- **Question sur les Indiens des traités / Indiens inscrits**
  Il est recommandé d'utiliser dans cette question le mot « statut » pour préciser l'information que l'on cherche à obtenir. Il est également recommandé de placer cette question avant la question sur l'appartenance à une bande indienne / Première Nation.

- **Question sur l'appartenance à une bande indienne / Première Nation**
  Il est recommandé de ne pas inclure d'exemple dans cette question et de donner aux répondants plus d'espace pour inscrire le nom de leur Première Nation / bande indienne. Il est également recommandé de changer le libellé de la version française pour qu'elle se lise « Cette personne est-elle membre d'une Première Nation / bande indienne? »

On a également mis à l'essai l'inclusion dans la question sur le groupe de population et la question sur la religion d'une catégorie / d'un exemple de réponse propre aux Autochtones. En raison de la diversité des réactions, il a été décidé de ne pas inclure cette terminologie dans ces questions pour le test du contenu du Recensement de 2011 en mai 2008.

Pendant le processus d'essai, on a constaté l'importance de la méthode du recensement par interview pour l'administration du questionnaire dans les communautés autochtones et les collectivités du Nord. Il est recommandé de conserver cette approche en 2011.

Prochaines étapes

Les versions recommandées seront incluses dans le questionnaire complet du recensement (questionnaire 2B), et elles seront vérifiées au cours du test quantitatif du contenu du recensement en mai 2008. On procédera en même temps à d'autres essais qualitatifs de ces questions pour obtenir les réactions des répondants autochtones à la question sur l'identité autochtone, à la question sur les Indiens des traités / Indiens inscrits, et/ou à une question qui leur permettrait de s'identifier comme « Indien sans statut ».

À l'automne ou au début de l'hiver 2008, au cours de l'étape IV du test du contenu, on vérifiera les questions du questionnaire complet qui s'adresse aux régions nordiques et arctiques, aux communautés de Premières Nations et aux autres communautés et établissements autochtones (questionnaire 2D), particulièrement dans les cas où les exemples diffèrent entre les questionnaires 2B et 2D. En mai 2009, on procédera à la mise à l'essai du contenu national. Cet essai constitue une « répétition générale » visant à garantir que toutes les composantes du processus de collecte de données du recensement se déroulent sans problèmes.

Le test du contenu en mai 2008 ne comprendra pas de question sur l'identité autochtone dans le questionnaire abrégé du recensement (questionnaire 2A). Par le passé, on a utilisé dans le formulaire complet une série de questions visant à identifier les populations autochtones du Canada. Dans les régions nordiques et arctiques, les communautés de Premières Nations et les autres communautés et établissements autochtones, ce questionnaire est administré à toute la population; dans d'autres régions du pays, il est administré à 20 % de la population, soit un ménage sur cinq. On a constaté que cette méthode fournissait des estimations fiables, cohérentes et détaillées des groupes autochtones ainsi que d'autres groupes au Canada. On estime que le recensement doit tenir compte des aspects multidimensionnels de la population autochtone et, pour cette raison, que les quatre questions – origine ethnique / ascendance autochtone, identité autochtone, Indiens des traités / Indien inscrit, appartenance à une bande indienne / Première Nation – devraient toutes être prises en compte aux fins du recensement de la population. En outre, les essais effectués jusqu'ici ne démontrent pas clairement qu'il ne se produirait pas de « faux positifs » (des non-Autochtones s'identifiant par erreur comme des Autochtones). Comme on l'a déjà constaté, un nombre relativement faible de personnes qui s'identifient par erreur comme des Inuits peut avoir une importante incidence sur les données concernant cette population, étant donné que les Inuits ne représentent que 0,16 % de la population du Canada.

À titre de suivi aux essais qualitatifs effectués jusqu'ici, on organisera des réunions avec des organisations autochtones nationales et des partenaires fédéraux pour leur communiquer les résultats les plus récents des essais des questions du recensement ayant trait aux populations autochtones du Canada.

1. Introduction

1.1 Contexte

Les essais qualitatifs des questions du recensement font partie d'un plus vaste projet axé sur l'examen et l'élaboration du contenu du Recensement de la population du Canada qui aura lieu en 2011. Les essais sont effectués en quatre principales étapes, lesquelles donneront lieu à la formulation de recommandations concernant les questions à inclure dans les formulaires du Recensement de 2011. La première étape consiste en des discussions approfondies sur toutes les questions du recensement avec des clients, des experts et d'autres utilisateurs éventuels de tout le pays. Elle est suivie d'essais qualitatifs ciblés de changements qui pourraient être apportés à diverses questions. La troisième étape est un test intégré du contenu faisant appel à des essais quantitatifs de nouvelles versions des questionnaires auprès de grands panels de populations. Elle pourra aussi comporter des activités soutenues en matière d'essais qualitatifs de suivi. Enfin, un test complet du recensement national est effectué au moyen d'un essai pilote de tous les systèmes de collecte et de traitement des données du recensement.

Vers la fin de 2006, la Division de la statistique sociale et autochtone de Statistique Canada a amorcé le processus d'examen des questions utilisées dans le recensement pour produire des données sur les Autochtones (Indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuits). Cet examen est essentiel si l'on veut garantir que les questions constituent, dans le contexte contemporain, des mesures valables de l'identité autochtone, dans toute sa complexité. Le processus d'examen a été éclairé par des questions de qualité des données, comme l'exactitude et l'intégralité du libellé des questions d'identification autochtone, ainsi que par des questions de recherche comme la comparabilité des données au fil du temps.

La première étape de l'examen a consisté en une série de discussions régionales tenues au début de 2007 avec plus de 350 utilisateurs de données sur les Autochtones, dans plus de 40 endroits à l'étendue du Canada. Les utilisateurs des données comprenaient notamment :

- des organisations autochtones nationales et des organisations autochtones provinciales-territoriales;
- des administrations fédérales, provinciales et locales;
- des chercheurs;
- des organismes de services autochtones.

Une analyse des commentaires a révélé que certains problèmes revenaient souvent dans un grand nombre de ces discussions. Les principales préoccupations des participants tenaient à la qualité des données, au sous-dénombrement, au libellé des questions, et à l'importance de la comparabilité au fil du temps. De nombreuses suggestions ont été formulées quant à la façon d'améliorer les quatre principales questions d'identification autochtone. Il existe un rapport détaillé des discussions régionales que l'on peut obtenir sur le site Web de Statistique Canada, soit le ***Rapport sur les discussions régionales à propos des questions d'identification autochtones*** 89-629-XIF.

En réponse aux suggestions et commentaires formulés par les participants lors des discussions régionales, on a rédigé des questions révisées. Ces nouvelles questions ont ensuite été soumises à des essais qualitatifs rigoureux à l'automne de 2007[1]. Les essais ont consisté en des interviews individuelles et des groupes de discussion faisant appel à un vaste éventail de répondants dans de grands et petits centres urbains de tout le Canada, ainsi que dans des collectivités nordiques et quelques réserves indiennes. Au total, 476 répondants ont participé, dont 240 ont déclaré être Autochtone, 106 étaient des immigrants (un mélange d'immigrants récents et d'immigrants de longue date), et 130 étaient des Canadiens de naissance non autochtones. La majorité des interviews individuelles ont eu lieu dans une salle aménagée pour les groupes de discussion; les interviews de l'étape II ont été menées au domicile des répondants.

1. À noter que l'un des points soulevés pendant les discussions régionales n'a pas été directement traité pendant les essais. À bien des endroits, on a demandé d'inclure une définition claire de « Métis » dans le questionnaire du recensement. Il n'existe pas de définition officielle unique de « Métis » à laquelle souscrivent tous les groupes Métis du Canada. Pour cette raison, et étant donné que les questions d'identification autochtone appellent une autodéclaration, aucune définition de Métis n'a été incluse dans les questionnaires qui ont été mis à l'essai. On a alors pu vérifier l'interprétation que les participants donnent à ce terme.

Les essais avaient principalement pour objectif de déterminer pour chaque question le libellé le plus susceptible de produire des données précises sur les populations d'Indiens de l'Amérique du Nord, de Métis et d'Inuits du Canada. Le meilleur libellé encouragerait une identification positive de la part des répondants autochtones, tout en réduisant le risque d'une fausse identification comme Autochtone par des répondants non autochtones. Certains essais ont aussi été effectués pour déterminer l'impact possible de l'utilisation dans le questionnaire abrégé (questionnaire 2A) d'une question distincte sur l'identité autochtone.

Le présent rapport se veut un résumé des résultats de tous les essais qualitatifs. En se fondant sur ces résultats, on a recommandé des versions de chaque question pour :

a) l'étape III des essais qualitatifs du recensement qui aura lieu au printemps de 2008;
b) le test du contenu du Recensement de 2011 qui se tiendra en mai 2008.

1.2 Objet du présent rapport

Le présent rapport a pour objet de résumer dans un seul document les résultats des essais qualitatifs des questions d'identification autochtone qui ont été effectués entre octobre et décembre 2007. Il consiste en une agrégation des résultats de ces essais et il comprend des observations et recommandations tirées d'un certain nombre de rapports d'observation – voir la liste des rapports à l'annexe H.

Le rapport est divisé en quatre grandes sections. La section 2 présente les résultats des essais des quatre questions utilisées dans le recensement pour identifier les populations autochtones du Canada (Indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuits). Dans la section 3, on analyse les résultats de la mise à l'essai de deux autres questions qui contiennent des exemples ou des choix de réponse spécifiques aux Autochtones: la question sur le groupe de population et la question sur la religion. La section 4 présente les commentaires généraux et les suggestions en sus de ceux qui portent sur des questions spécifiques. Enfin, la section 5 résume les recommandations et les conclusions, et elle décrit les prochaines étapes de la mise à l'essai du contenu autochtone pour le Recensement de 2011.

1.3 Objectifs des essais et méthodologie

1.3.1 Ce qui a été mis à l'essai

Au début, les essais portaient sur les quatre questions d'identification autochtone qui figurent dans le questionnaire complet du recensement (questionnaire 2B) :

- la question sur l'origine ethnique / ascendance autochtone;
- la question sur l'identité autochtone;
- la question sur les Indiens des traités / Indiens inscrits;
- la question sur l'appartenance à une bande indienne / Première Nation.

Statistique Canada a diffusé sur son site Web un article sur la façon dont il identifie les peuples autochtones, qui peut être consulté au moyen du lien suivant :
Numéro de catalogue 12-592-X.

On a aussi mis à l'essai deux autres questions comportant des changements possibles aux catégories ou exemples de réponse, qui seraient propres à la population autochtone :

- la question sur le groupe de population (question 19 dans le Recensement de 2006);
- la question sur la religion (question 22 dans le recensement de 2001 – cette question est posée tous les 10 ans).

Toutes ces questions, telles qu'elles ont été mises à l'essai, sont présentées aux annexes B à G.

Enfin, le processus d'examen a aussi porté sur d'autres questions concernant les thèmes des recherches sur les Autochtones. Outre les questions du recensement, des questions qui pourraient être utilisées dans des enquêtes postcensitaires ou des enquêtes ménages ont été vérifiées auprès de répondants autochtones. Ces questions font partie des tests du contenu harmonisé de la Division de la statistique sociale et autochtone (DSSEA). Les résultats de ces essais seront présentés dans un rapport distinct.

Comme on peut le constater à l'annexe B, le questionnaire complet de 2006 pour les régions nordiques et arctiques, les communautés de Premières Nations et les autres communautés et établissements autochtones – Questionnaire 2D – renfermait à la question sur l'origine ethnique / ascendance autochtone des exemples différents de ceux qui figuraient sur le questionnaire complet 2B. Jusqu'ici, les essais qualitatifs ont été axés sur le questionnaire 2B; les essais qui concernent le contenu du 2D devraient être effectués à l'automne et au début de l'hiver de 2008.

1.3.2 Objectifs des essais

Les essais qualitatifs portaient avant tout sur les versions révisées des questions d'identification autochtone afin de déterminer comment les répondants à l'étendue du Canada, Autochtones et non-Autochtones, réagiraient aux changements. Les objectifs des essais qualitatifs de ces questions étaient les suivants :

- Mettre à l'essai différentes versions des questions utilisées pour identifier les peuples autochtones.
- Obtenir des répondants une rétroaction sur leurs impressions générales des nouvelles questions proposées et leurs réactions à ces questions.
- Étudier le processus cognitif des répondants face aux questions, y compris
  - évaluer leur compréhension des concepts, de la terminologie, des questions et des catégories de réponse
  - évaluer la disponibilité de l'information demandée.
- Vérifier la capacité et la volonté des répondants de répondre aux questions.
- Mettre les questions à l'essai auprès du plus grand nombre possible de répondants – répondants de groupes autochtones différents, de milieux différents, d'âges différents, de niveaux de scolarité différents, habitant dans des régions urbaines ainsi que dans des communautés autochtones et des collectivités nordiques de différentes régions du Canada.
- Déterminer pour chaque question le libellé le plus susceptible de produire des données précises sur les populations d'Indiens de l'Amérique du Nord, de Métis et d'Inuits du Canada.
- Déterminer quel libellé encouragera le plus une identification positive par les répondants tout en réduisant le risque d'une fausse identification comme Autochtone par des répondants non autochtones.

Les préoccupations précises à examiner dans la mise à l'essai de chaque question du recensement sont décrites en détail dans l'analyse des résultats des essais pour chaque question (voir les sections 2 et 3).

1.3.3 Populations ciblées pour les essais

On avait prévu des essais auprès des populations autochtones et non autochtones. Dans le cas des populations non autochtones, on mettrait l'accent sur les populations d'immigrants, plus précisément les immigrants récents, pour vérifier leur compréhension de la terminologie utilisée dans les questions concernant les Autochtones. Dans le cas des populations autochtones, les questions seraient mises à l'essai auprès de la population autochtone urbaine ainsi qu'auprès des Autochtones habitant en région éloignée et dans le Nord (les communautés autochtones et les collectivités inuites).

Aussi bien dans le cas des populations autochtones que des populations non autochtones, on a ciblé des répondants provenant de divers milieux démographiques et socioéconomiques (âge, sexe, langue, scolarité, revenu du ménage, région de résidence). En outre, pour la population autochtone, on cherchait à obtenir un mélange de groupes autochtones et de personnes avec et sans le statut d'Indien inscrit.

1.3.4 Méthodologie d'essai

La majorité des essais qualitatifs prévus consistaient en des interviews individuelles en profondeur qui étaient menées dans un endroit neutre, normalement une salle aménagée pour les groupes de discussion, ou encore au domicile des répondants. Certains essais étaient aussi administrés dans le cadre d'un groupe de discussion. Dans la plupart des cas, on demandait aux participants de répondre à une version de chaque question, et on leur demandait par la suite leur opinion concernant une deuxième, ou même une troisième version de la question. Dans certains cas, les répondants remplissaient le questionnaire et répondaient à des questions d'approfondissement après chaque section ou à la fin du questionnaire. Dans d'autres cas, le questionnaire était administré par interview. Parfois, il était rempli par interview avec l'aide d'un interprète. Les répondants recevaient un montant d'argent fixe pour couvrir les dépenses associées à leur participation aux essais.

1.3.5 Recrutement des répondants

Le recrutement pour les essais de l'étape I, de l'étape II et la mise à l'essai du contenu harmonisé a été fait par des agents de recrutement professionnels. Le recrutement pour les interviews de la DSSEA (Division de la statistique sociale et autochtone) menées par des intervieweurs du CRCQ (Centre de ressources en conception de questionnaires) a été fait par la Division des opérations et de l'intégration (DOI), qui avait comme objectif d'inclure des participants des trois groupes autochtones, soit les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis et les Inuits. Les répondants pour l'étape II ont été sélectionnés en fonction des réponses données au Recensement de 2006, et ils ont été recrutés par téléphone. Le recrutement pour les autres interviews de la Division de la statistique sociale et autochtone a été organisé par les Conseillères en communications, Liaison autochtone dans les régions.

1.3.6 Ampleur et limites des essais qualitatifs

Il convient de mentionner que toute étude qui fait appel à des méthodes de recherche qualitative comme des interviews individuelles en profondeur ou des groupes de discussion comporte des limites. Comme la recherche est de nature qualitative, les constatations et conclusions ne sont pas représentatives de tous les répondants dans la population réelle visée par l'enquête. Les résultats ne devraient donc pas être considérés comme des résultats statistiques, mais plutôt comme une façon d'obtenir d'importants renseignements sur les opinions qu'ont les répondants des questions et des problèmes examinés.

Même s'ils ne constituaient pas un échantillon statistiquement représentatif de la population visée par l'enquête, les participants à l'étude reflétaient une riche diversité de points de vue et d'idées que nourrissent des personnes qui seront peut-être appelées à participer à des enquêtes dans l'avenir.

1.4 Activités de mise à l'essai

1.4.1 Partenariats avec d'autres projets de mise à l'essai

Les activités de mise à l'essai pour le recensement sont menées par différents partenaires à Statistique Canada. Dans le test du contenu du recensement portant sur les peuples autochtones, la Division de la statistique sociale et autochtone (DSSEA) joue un rôle clé, de concert avec le Programme des domaines spécialisés du recensement (PDSR). En ce qui concerne les essais effectués en prévision de 2011, la Division de la statistique sociale et autochtone a pu tirer parti de partenariats avec trois autres projets qui effectuaient des essais qualitatifs du contenu autochtone à l'automne de 2007. La Division de la statistique sociale et autochtone a aussi réalisé d'autres essais par elle-même.

Les projets comprenaient les suivants :

(a) Dans le cadre du *Projet de détermination du contenu du recensement* qu'il dirige, le Programme des domaines spécialisés du recensement a demandé au Centre d'information sur la conception des questionnaires (CICQ) d'organiser une série de groupes de discussion et d'interviews cognitives en prévision du test du contenu du Recensement de 2011 qui se tiendra en mai 2008. Diverses versions des questions d'identification autochtone ont été mises à l'essai au cours de l'étape I et de l'étape II auprès de répondants autochtones et non autochtones. L'étape I était prévue pour le 9 au 17 octobre 2007, et l'étape II pour les semaines du 26 novembre et du 3 décembre 2007. Les endroits retenus étaient de grandes régions métropolitaines (Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver), ainsi que Red Deer, en Alberta. À chaque endroit choisi pour l'étape I, deux groupes de discussion et six interviews cognitives avaient été organisés. Pendant les essais de l'étape II, les interviews ont eu lieu au domicile des répondants.

(b) Le *Projet sur le contenu harmonisé* de la Division des enquêtes spéciales, dont le principal objectif est de créer une banque de questions standards à utiliser dans les enquêtes ménages, avait prévu une troisième étape d'interviews cognitives en profondeur. Les essais ont eu lieu entre les 9 et 25 octobre 2007 à Montréal, Toronto et Calgary. Dans ces villes, les interviews ont été menées dans une salle aménagée pour les groupes de discussion. À Moncton, elles ont été tenues au domicile des répondants. Une journée supplémentaire d'essai avait été prévue pour les répondants autochtones à Montréal, Toronto et Calgary, et on a alors posé les questions d'identification autochtone à des répondants aussi bien autochtones que non autochtones. En outre, on a posé aux répondants autochtones d'autres questions qui pourraient faire partie des enquêtes visant tout particulièrement les Autochtones, comme l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) et l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA).

(c) Essais relatifs à *l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités* (EPLA) : Un partenariat avec l'équipe qui vérifie les questions de l'Enquête auprès des peuples autochtones a donné lieu à d'autres essais de questions qui concernent les populations autochtones. Même si elle portait avant tout sur les réponses aux questions concernant les limitations d'activités et les problèmes de santé, la mise à l'essai des questions de l'Enquête auprès des peuples autochtones a aussi permis de vérifier quatre questions pouvant être utiles à la production de données particulières aux Autochtones; parmi les répondants il y avait des personnes qui avaient déclaré être Autochtone. On a, entre autres, mis à l'essai une version de chacune des questions, soit la question sur « l'origine ethnique / ascendance autochtone », la question sur l'identité autochtone, la question sur « le groupe de population » et la question sur la religion. Les annexes B, C, F et G présentent ces versions qui ont été vérifiées pendant les essais des questions de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités.

(d) Les essais de la Division de la statistique sociale et autochtone comprenaient les essais menés par des intervieweurs du CICQ auprès de répondants autochtones à Sudbury, Whitehorse, Inuvik, Fredericton et Ottawa. D'autres essais de la Division de la statistique sociale et autochtone ont été effectués par les Conseillères en communications, Liaison autochtone ou le personnel de la Division de la statistique sociale et autochtone, dans les collectivités inuites nordiques de Kuujjuaq (Québec), de Happy Valley-Goose Bay (Labrador), et de Pangnirtung (Nunavut). Enfin, des essais de la Division de la statistique sociale et autochtone ont été réalisés dans les collectivités Innu de Uashat-Maliotenam près de Sept-Îles (Québec), et dans plusieurs réserves près de Kenora (Ontario).

On a aussi mis en place à l'intérieur de la Division de la statistique sociale et autochtone un partenariat en vertu duquel le Programme de formation en statistique pour Autochtones a autorisé les Conseillères en communications, Liaison autochtone à organiser des groupes de discussion pour examiner les questions proposées avec les participants qui étaient disposés à rester plus tard après la première journée de formation.

1.4.2 Étapes des essais qualitatifs

Les principales activités relatives aux essais qualitatifs qui font l'objet du présent rapport se sont déroulées entre octobre et décembre 2007.

On avait auparavant fait des essais préliminaires de l'une des versions de la question sur l'identité autochtone auprès de répondants non autochtones, pendant la vague 2 de la mise à l'essai du contenu harmonisé. De mai 2007 au début de juillet de la même année, on a procédé à des essais dans quatre centres urbains – Edmonton, Red Deer, Halifax et Moncton. Au cours de ces interviews individuelles, 48 répondants non autochtones, des Canadiens de naissance et des immigrants récents, ont répondu à une version modifiée de la question sur l'identité autochtone (voir l'annexe C pour les deux versions de la question telles qu'elles ont été vérifiées à ce moment-là). Aucun des répondants interviewés ne s'est identifié par erreur comme Autochtone en réponse à cette question. Lorsqu'on leur a demandé des précisions quant à leur compréhension de la terminologie, la majorité des répondants (tous sauf un) ont démontré une bonne compréhension des termes « Première Nation / Indien de l'Amérique du Nord » et « Autochtone », quoique certains d'entre eux jugeaient le terme « Indien » offensant. Certains n'étaient pas très sûrs de la signification des termes « Métis » et « Inuit ».

Les principales activités relatives aux essais qualitatifs menées d'octobre à décembre 2007 ont fait appel à des participants dans de grands centres urbains ainsi que dans des villes moins importantes et des collectivités autochtones. Ensemble, les essais des étapes I et II du Recensement de 2011, de la vague 3 sur le contenu harmonisé, ainsi que les interviews individuelles et groupes de discussion de la Division de la statistique sociale et autochtone ont permis de recueillir des réponses auprès de **449 répondants** à l'étendue du Canada. En outre, dans le cadre de la mise à l'essai de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités, on a posé à 27 participants dans les principaux centres urbains la question sur l'identité autochtone, ainsi que trois autres questions contenant des choix de réponse propres aux Autochtones. On trouve à l'annexe A un résumé des régions, provinces et territoires où les essais ont eu lieu, ainsi que le nombre de participants. Dans l'ensemble, 240 répondants autochtones et 236 répondants non autochtones ont participé à ces essais qualitatifs administrés au moyen de groupes de discussion ou d'interviews individuelles qui ont eu lieu dans des salles aménagées pour les groupes de discussion ou au domicile au domicile des répondants.

2. Résultats des essais qualitatifs : quatre principales questions d'identification autochtone

2.1 Question sur l'origine ethnique / ascendance autochtone

Pour voir cette question telle qu'elle apparaissait dans le questionnaire du Recensement de 2006, ainsi que les versions qui ont été vérifiées pendant les essais qualitatifs, voir l'annexe B.

2.1.1 Points à examiner

Les réponses à cette question fournissent des données sur le nombre de personnes d'ascendance autochtone – un concept différent de celui d'identité autochtone.

Les participants aux discussions régionales ont déclaré qu'une partie du libellé de cette question prêtait à confusion, par exemple le terme « ethnique » qui, selon eux, s'appliquent aux immigrants plutôt qu'aux Autochtones.

D'autres préoccupations soulevées portaient sur les exemples. Les particinants ont suggéré de supprimer le mot « esquimau », et que l'exemple « Première Nation » soit inclus pour les Indiens de l'Amérique du Nord qui ne connaissent pas leur nation d'ascendance exacte mais qui savent qu'ils ont des ancêtres qui étaient des Indiens de l'Amérique du Nord / Première Nation. Ils ont également mentionné qu'il serait utile d'ajouter dans les exemples une Première Nation de la côte Ouest, étant donné qu'il existe déjà un exemple pour la côte Est (mi'kmaq) et un exemple pour le Canada central (cri). Ils ont également recommandé d'inclure une catégorie « Ne sait pas » comme option de réponse, par exemple pour les enfants adoptés ou les enfants en famille d'accueil.

2.1.2 Ce qui a été mis à l'essai

Au cours des essais, on a donné un suivi à la recommandation visant à améliorer les exemples. Dans les essais qualitatifs, on a supprimé des exemples les termes « esquimau » et « micmac », car les mots Inuit et Mi'kmaq sont bien connus. On a ajouté « Première Nation » et « Okanagan » (une Première Nation de la côte Ouest). L'option de réponse « Ne sait pas » a aussi été mise à l'essaie.

2.1.3 Résultats des essais qualitatifs

(a) Libellé de la question

À certains endroits (particulièrement là où ni le français ni l'anglais ne sont la première langue), les participants ont dit avoir de la difficulté à comprendre ce que l'on demande dans cette question, ajoutant que celle-ci leur semble longue. En particulier, ces personnes avaient de la difficulté à comprendre l'expression « origine ethnique ». Comme dans le cas des discussions régionales, les participants autochtones dans les essais et les groupes de discussion de la Division de la statistique sociale et autochtone ont affirmé que le terme « ethnique » s'entend des Européens ou des immigrants. La plupart d'entre eux ont indiqué que le préambule n'était pas utile. En ce qui concerne la définition d'« ancêtre », les réactions étaient mixtes – certains répondants l'approuvaient et la jugeaient utile, mais d'autres non. Cette définition n'était pas toujours lue pendant les essais, particulièrement aux endroits où la première langue est autre que l'anglais ou le français. Les répondants de l'étape I et de l'étape II ont demandé à Statistique Canada à quel point ils doivent être précis. À combien de générations doivent-ils remonter? La plupart, mais non pas tous, pouvaient remonter plus loin que leurs grands-parents et la plupart ont fourni des renseignements sur les deux côtés de leur famille, soit les ancêtres de leur père et de leur mère.

Il est recommandé d'explorer un libellé différent pour cette question dans les prochains essais du questionnaire 2D (utilisé dans les régions nordiques et arctiques, les communautés de Premières Nations et les autres communautés et établissements autochtones).

(b) Exemples

Dans l'ensemble, les répondants estimaient que les exemples étaient bons; en fait, les exemples les aidaient à comprendre ce qu'on leur demandait. La majorité des répondants ont indiqué préférer la version renfermant l'exemple « Première Nation ».

Certains participants ont affirmé qu'ils se sentaient limités par ce qui figurait dans les exemples. Ainsi, des répondants innus à Uashat-Maliotenam cherchaient leur propre nation (« Innu »). Dans tous nos essais, la suppression des termes « micmac » et « esquimau » n'a pas causé de problème. En fait, les répondants Inuits ont déclaré qu'ils aimaient mieux voir le terme « esquimau » retiré des exemples.

Il est recommandé que pour le prochain test du contenu du Recensement de 2011 qui doit avoir lieu prochainement, les termes « esquimau » et « micmac » soient supprimés des exemples, et que le terme « Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) » et/ou un exemple d'une Première Nation de la côte Ouest soient inclus.

(c) Option « Ne sait pas » :

Les réactions à cette catégorie de réponse étaient mixtes. À certains endroits, cette option plaisait aux répondants qui songeaient, par exemple, aux enfants adoptés. À d'autres endroits (par exemple Happy Valley-Goose Bay et Pangnirtung), quelques répondants ont indiqué que ceux qui répondent au questionnaire du recensement pourraient cocher cette option parce qu'il est trop compliqué d'inscrire leurs origines et celles des membres de leur famille. C'est en fait ce qui s'est produit dans le cas de certains des répondants non autochtones pendant les essais de l'étape II. **Il est recommandé de ne pas retenir l'option « Ne sait pas » pour d'autres essais.**

2.2 Question sur l'identité autochtone

Pour voir cette question telle qu'elle apparaissait dans le questionnaire du Recensement de 2006, ainsi que les versions qui ont été vérifiées pendant les essais qualitatifs, voir l'annexe C.

2.2.1 Points à examiner

Pendant les discussions régionales, les participants ont fait remarquer que cette question est l'une de celles qui est le plus souvent utilisée pour les analyses de données, et qu'il importe que les Indiens de l'Amérique du Nord, les Inuits et les Métis sentent qu'ils peuvent s'identifier aux catégories présentées. Les principaux problèmes soulevés au sujet de cette question comprenaient la terminologie, l'identification des Indiens « sans statut », la perception d'un sous-dénombrement des Autochtones, particulièrement dans les régions urbaines, et l'importance de maintenir la comparabilité dans le temps.

En ce qui concerne la terminologie, les participants à plusieurs discussions régionales ont dit préférer « Première Nation » en remplacement de « Indien de l'Amérique du Nord ». Cette préférence ne faisait toutefois pas l'unanimité, et bon nombre ont suggéré d'utiliser les deux expressions. Dans la plupart des discussions régionales, les participants ont aussi fortement recommandé de laisser tomber le terme « esquimau », étant donné que « Inuit » est maintenant un terme bien connu au Canada. Les groupes inuits ont précisé que le mot « Inuit » est pluriel, et que le bon terme au singulier est « Inuk ». Certains craignent aussi que les Inuits considèreront le mot « Autochtone » comme étant synonyme de « Première Nation », et qu'ils ne s'identifieront pas alors dans cette catégorie.

Un autre problème soulevé dans les discussions régionales au sujet du libellé de cette question était la possibilité que les Indiens « sans statut » ne soient pas sûrs de la façon de répondre à cette question. On craignait qu'ils puissent ne pas s'identifier du tout, ou encore qu'ils s'identifient comme Métis[2].

En ce qui concerne le sous-dénombrement, dans la majorité des discussions régionales, surtout dans les centres urbains, les participants ont demandé que Statistique Canada inclue la question sur l'identité autochtone dans le questionnaire abrégé du recensement (questionnaire 2A) car, selon eux, moins d'un ménage autochtone sur cinq remplit le questionnaire complet (questionnaire 2B).

2.2.2 Ce qui a été mis à l'essai

Au cours des essais, des changements ont été apportés au libellé de cette question, et des ajustements ont été faits avec chaque vague d'essai successive.

Dans tous les essais, le terme « esquimau » a été retiré à la fois de la question et des catégories de réponse. Il a été remplacé dans différents essais par le terme « Inuit » (plusieurs personnes) et « Inuk » (une personne). Le terme « Indien de l'Amérique du Nord » n'a pas été supprimé, mais il a été combiné avec « Première Nation », soit avec « Indien de l'Amérique du Nord » séparé par un trait oblique (/) ou placé entre parenthèses après « Première Nation ». Dans un effort visant à répondre à la préoccupation concernant la façon dont les Indiens « sans statut » s'identifient, on a mis à l'essai différentes versions de cette question. Une version offrait des choix de réponse distincts pour « Première Nation – Indien avec statut » et « Première Nation – Indien sans statut », et une autre offrait une seule option de réponse qui englobait les deux groupes.

Statistique Canada a aussi mis à l'essai l'inclusion de la question sur l'identité autochtone dans le questionnaire abrégé du recensement (questionnaire 2A). Cette mise à l'essai visait à déterminer si les répondants non autochtones, en particulier les immigrants, ont tendance à s'identifier par erreur comme Autochtone, et d'évaluer l'effet de ce fardeau de réponse supplémentaire sur la population en général.

2.2.3 Résultats des essais qualitatifs

a) Terminologie

L'élimination du mot « esquimau » dans cette question et dans les catégories de réponse a été très bien accueillie par les participants. Étant donné que le terme « Inuk » est moins bien connu par les non-Autochtones que le terme « Inuit » (et les essais auprès des non-Autochtones l'ont confirmé), **il est recommandé d'appeler cette catégorie de réponse « Inuk (Inuit) »**.

2 .Il n'existe pas dans le recensement de question directe permettant aux Indiens sans statut de s'identifier comme tels. On explique à la section 4.1 du présent rapport la façon dont cette variable est dérivée.

Dans un grand nombre de nos essais, les répondants ont dit ne pas aimer le terme « Indien de l'Amérique du Nord ». Cette opinion a été exprimée lors de l'étape I des tests qualitatifs ainsi que pendant la 3e vague de la mise à l'essai du contenu harmonisé, ainsi que dans les groupes de discussion et essais de la Division de la statistique sociale et autochtone. La plupart des répondants ont réagi de façon positive à l'idée d'insérer « Première Nation » avant « Indien de l'Amérique du Nord ». Les répondants Indiens de l'Amérique du Nord et francophones ont aussi exprimé leur préférence pour le terme « Première Nation » par opposition à « Indien de l'Amérique du Nord ». Même si « Première Nation » est le terme privilégié par la majorité des répondants dans les essais, d'autres ont dit qu'ils aimeraient mieux que le terme « Indien de l'Amérique du Nord » soit conservé dans cette question, un point de vue qui a aussi été exprimé pendant les discussions régionales et dans des échanges de correspondance ultérieurs avec certains utilisateurs des données. Bon nombre de répondants ont expliqué qu'il est probable que les personnes plus âgées se sentiraient plus à l'aise avec le terme « Indien de l'Amérique du Nord » ou « Indien », alors que les jeunes s'identifieraient plutôt comme « Première Nation ». **Pour ces raisons, et pour maintenir la comparabilité entre les recensements, il est recommandé de conserver les deux termes dans la question et de soumettre les catégories de réponse à d'autres essais.**

Quant à savoir si « Première Nation » et « Indien de l'Amérique du Nord » devraient être séparés par un trait oblique, ou si le deuxième terme devrait apparaître entre parenthèses, les réactions étaient mixtes dans la plupart des endroits. Étant donné que la même question renferme « Inuit » entre parenthèses après « Inuk », il serait logique d'utiliser des parenthèses. **Il est recommandé d'insérer « Indien de l'Amérique du Nord » entre parenthèses après « Première Nation », et de soumettre cette option à d'autres essais.**

Des versions de cette question ont été mises à l'essai avec et sans le mot « Autochtone » dans la question et dans les catégories de réponse. Les réactions variaient, mais la majorité des répondants dans la plupart des endroits se sont dits favorables à l'inclusion de ce mot, y compris les répondants inuits à Happy Valley-Goose Bay et Kuujjuaq. Ils ont indiqué que ce mot, parce qu'il est très bien connu, clarifierait la question pour les répondants tant autochtones que non autochtones. Les répondants inuits à Pangnirtung, au Nunavut, figuraient parmi ceux qui ont déclaré privilégier la version de la question qui ne renferme pas le terme « Autochtone ». En outre, plusieurs répondants à Whitehorse et Inuvik ont dit que les personnes âgées ne comprendraient pas ce terme. Dans les essais menés auprès de répondants dont la première langue officielle est le français, l'utilisation du mot « Autochtone » dans la question était la solution préférée. Les essais de l'étape I, de l'étape II et du contenu harmonisé du recensement réalisés auprès de répondants non autochtones ont révélé que « Autochtone » est un terme qu'ils connaissent bien. **Pour les essais futurs, il est recommandé d'inclure "Autochtone" dans la question.**

b) Identification des Indiens « sans statut »

Deux versions de la question sur l'identité autochtone ont été vérifiées dans tous les essais. La première offrait 5 catégories de réponse, où les répondants Indiens de l'Amérique du Nord pouvaient choisir entres les options « Indien avec statut » et « Indien sans statut ». L'autre version comptait quatre options de réponse, et elle regroupait clairement les Indiens « avec statut » et les Indiens « sans statut » sous la catégorie de réponse « Première Nation ».

Pendant l'étape I des essais qualitatifs du recensement, la majorité des répondants autochtones ont indiqué une préférence pour le libellé de la version 1, parce que le mot « Autochtone » y apparaissait. Ils ont en même temps affirmé qu'ils privilégiaient la version 2 qui offrait 5 catégories de réponse et où l'on faisait une distinction claire entre Indien « avec statut » et Indien « sans statut », ce qui les aidait à clarifier leurs réponses.

Pendant les essais de l'étape II, les opinions des Autochtones variaient, certains Indiens « avec statut » indiquant que la version de la question à cinq options de réponse semblait discriminatoire à l'endroit des Indiens « sans statut », et qu'il serait préférable de regrouper les deux catégories.

Les opinions divergeaient également dans les essais de la Division de la statistique sociale et autochtone, quoique des répondants à certains endroits aient dit préférer la question avec cinq options de réponse (et une distinction entre Indien « avec statut » et Indien « sans statut »), y compris la majorité des répondants Indiens de l'Amérique du Nord à Sept-Îles qui ont répondu à la version française du questionnaire. À Whitehorse, la majorité ont exprimé le point de vue opposé, c'est-à-dire que « avec statut » et « sans statut » ne devraient pas apparaître dans des catégories de réponse distinctes.

Compte tenu des commentaires ci-dessus et du besoin de maintenir la comparabilité au fil du temps, il a été décidé qu'aux fins du test du contenu qui doit avoir lieu prochainement, les termes « avec statut » et « sans statut » ne figureront pas comme options distinctes, mais que la question sera accompagnée d'une note aux répondants leur indiquant que la catégorie « Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) » comprend à la fois les Indiens avec statut et les Indiens sans statut.

c) Métis

Le terme « Métis » dans les deux versions de cette question peut se prêter à de nombreuses interprétations. Pour certains répondants, il signifie la nation métisse. Pour d'autres, il désigne une personne dont la filiation est mixte, c'est-à-dire une personne à la fois autochtone et non autochtone. En français, le mot « Métis » signifie très souvent un mélange de races, ce qui cause encore plus de confusion et qui pourrait peut-être amener certaines personnes à s'auto-identifier par erreur comme Autochtone. Étant donné que la question sur l'identité autochtone fait appel à la déclaration volontaire des répondants, **il est recommandé de ne pas y ajouter une définition de Métis dans le test du contenu qui doit avoir lieu prochainement.**

d) Inclusion de la question sur l'identité autochtone dans le questionnaire abrégé du recensement (questionnaire 2A)

Lorsqu'on a montré aux répondants autochtones le questionnaire abrégé du recensement (questionnaire 2A) qui comprenait la question sur l'identité autochtone, la grande majorité d'entre eux étaient d'accord avec cette approche, et certains ont mentionné qu'ils étaient déçus que la question n'ait pas figuré dans le questionnaire abrégé du Recensement de 2006. Chez les répondants non autochtones, les opinions divergeaient. Pendant les essais de l'étape 1, la majorité des répondants semblaient être d'accord, mais certains se demandaient pourquoi les Autochtones étaient le seul groupe ciblé dans le questionnaire abrégé (2A) (avait-on oublié les minorités visibles?). Les réponses variaient à l'étape II. Même si certains étaient d'accord, d'autres s'opposaient à l'ajout de cette question dans le « 2A », laissant entendre que son inclusion causerait beaucoup trop de division car elle met l'accent sur un seul sous-groupe de population.

Pendant les essais qualitatifs de cette question, à la fois pour le questionnaire abrégé (questionnaire 2A) et le questionnaire complet (questionnaire 2B), on n'a pas relevé de « faux positifs » ou d'identification erronée comme Autochtone par des répondants non autochtones. Ces répondants comprenaient des Canadiens de naissance non autochtones ainsi que des immigrants récents et des immigrants de longue date. Dans l'ensemble, ils ont indiqué qu'ils connaissaient le terme « Autochtone » et qu'ils savaient que cette question ne s'appliquait pas à eux.

Toutefois, dans les cas où la question sur l'identité autochtone figure dans le questionnaire complet du recensement (questionnaire 2B), on peut vérifier les réponses à d'autres questions pour garantir qu'il n'y a pas de « faux positifs », par exemple la question sur l'origine ethnique / ascendance autochtone, la question sur le groupe de population, les questions sur la langue, et la question sur le lieu de naissance. Dans le cas du questionnaire abrégé (questionnaire 2A), il n'y a aucun moyen de confirmer l'identité, et même un petit nombre de « faux positifs » pourrait se traduire par un dénombrement inexact de la population autochtone ou de certains groupes autochtones.

Dans le test du contenu, le questionnaire abrégé (questionnaire 2A) ne comprendra pas de question sur l'identité autochtone. Par le passé, on s'est servi d'une série de questions sur le questionnaire complet pour identifier les populations autochtones du Canada. Dans les régions nordiques et arctiques, les communautés de Premières Nations, et les autres communautés et établissements autochtones, ce questionnaire est administré à toute la population (100 %), et dans d'autres régions du pays il est utilisé pour 20 % de la population, soit un ménage sur cinq. On a constaté que cette méthode fournit des estimations fiables, cohérentes et exhaustives des groupes autochtones ainsi que d'autres groupes au Canada. En outre, on estime que le recensement doit tenir compte des aspects multidimensionnels des populations autochtones, de sorte que les quatre questions – question sur l'origine ethnique / ascendance autochtone, question sur l'identité autochtone, question sur les Indiens des traités / Indiens inscrits, et question sur l'appartenance à une bande indienne / Première Nation – doivent être examinées ensemble aux fins du recensement de la population.

2.3 Question sur les Indiens des traités / Indiens inscrits

Pour voir cette question telle qu'elle apparaissait dans le questionnaire du Recensement de 2006, ainsi que les versions qui ont été vérifiées pendant les essais qualitatifs, voir l'annexe D.

2.3.1 Points à examiner

Les participants aux discussions régionales ont soulevé trois principaux problèmes concernant cette question. À de nombreux endroits, ils ont souligné que la question doit être clarifiée. Ils ont souvent mentionné qu'ils ne voient pas clairement ce que nous voulons dire par « Indien inscrit » et « Indien des traités », et ils sont d'avis que l'utilisation des termes « avec statut» et « sans statut » constituerait une amélioration. Deuxièmement, ils ont souligné qu'il serait plus logique que cette question précède la question sur l'appartenance à une bande au lieu de la suivre, comme dans le questionnaire du Recensement de 2006. Enfin, à certains endroits les répondants ont mentionné que les données générées par cette question pourraient peut-être être utiles pour mesurer l'incidence du projet de loi C-31.

2.3.2 Ce qui a été mis à l'essai

En réponse à la première préoccupation, on a vérifié cette question en y insérant le mot « statut » de différentes façons. Pendant les essais de l'étape 1, du contenu harmonisé et de la Division de la statistique sociale et autochtone, le mot « statut » a été ajouté entre parenthèses dans la question. L'inverse a été vérifié pendant les essais de l'étape 2, l'accent étant mis sur le mot « statut » avec « inscrit ou des traités » entre parenthèses. En outre, dans tous les essais, cette question précédait la question sur l'appartenance à une bande indienne, comme il avait été suggéré dans les discussions régionales.

Dans les essais du contenu harmonisé et de la Division de la statistique sociale et autochtone, la question comportait une deuxième partie, où l'on demandait au répondant s'il avait retrouvé son statut par suite du projet de loi C-31; comme cela était source de confusion, il a été décidé de ne pas vérifier cette option pour le recensement. Plutôt, cet essai sera effectué pour l'Enquête auprès des peuples autochtones et l'Enquête sur les enfants autochtones qui sont menées après le recensement. Toutes les questions qui seront mises à l'essai pour les enquêtes postcensitaires seront examinées dans un rapport distinct.

2.3.3 Résultats des essais qualitatifs

Tous les répondants préféraient les nouveaux libellés de cette question au libellé de 2006. Leur première réaction était qu'il était facile de répondre à la question. Les répondants qui étaient des Indiens de l'Amérique du Nord ont dit que l'inclusion du mot « statut » clarifiait la question. Les participants réagissaient aussi de façon favorable à l'idée d'insérer cette question juste avant la question sur l'appartenance à une bande indienne / Première Nation.

Pendant les essais de l'étape II, il régnait une certaine confusion chez quelques répondants métis qui ont déclaré ne pas savoir s'ils avaient ou non un « statut », car ils avaient des cartes émises par des organisations métisses comme la Fédération des Métis du Manitoba.

La plupart des répondants inuits (Kuujjuaq, Happy Valley-Goose Bay, Pangnirtung) ont dit qu'ils n'avaient pas compris les termes utilisés dans cette question (bien que certains d'entre eux connaissaient le mot « statut »), et ils ont fini par répondre « non » ou par laisser la question en blanc.

Quoique pas à l'unanimité, la plupart des répondants qui étaient des Indiens de l'Amérique du Nord ont indiqué qu'ils ne trouvaient pas cette question répétitive, même s'ils avaient répondu à la version de la question sur l'identité autochtone où il y avait des options de réponse distinctes pour « Indien avec statut » et « Indien sans statut ». Ceux qui avaient constaté que le concept de « statut » était repris dans cette question n'avaient aucune objection à y répondre.

Dans le cas des répondants non autochtones, la plupart ont indiqué qu'ils comprenaient que cette question ne s'adressait pas à eux, bien que quelques participants aient admis que les divers termes leur étaient inconnus.

Pour le test du contenu en mai 2008, il est recommandé de formuler cette question de la même façon que pour les essais de l'étape II, avec une légère modification à la version anglaise de sorte qu'elle puisse se lire plus facilement. (La version recommandée est présentée à l'annexe D.) **Il est aussi recommandé d'insérer cette question avant la question sur l'appartenance à une bande indienne / Première Nation.**

2.4 Question sur l'appartenance à une bande indienne / Première Nation

Pour voir cette question telle qu'elle apparaissait dans le questionnaire du Recensement de 2006, ainsi que les versions qui ont été vérifiées pendant les essais qualitatifs, voir l'annexe E.

2.4.1 Points à examiner

Les participants aux discussions régionales ont indiqué qu'il serait plus logique de demander si on est membre d'une Première Nation **ou** d'une bande indienne. D'autres ont affirmé que l'expression « collectivité autochtone » serait acceptable pour les nations qui ont signé des traités d'autonomie gouvernementale. Selon les participants, l'expression « communauté autochtone » serait aussi préférable au Québec. D'aucuns ont dit que plutôt de parler de « membre », les collectivités autonomes préfèrent utiliser le terme « citoyen ». D'autres participants ont suggéré d'inclure le mot « réserve » dans la question, un terme que plus de répondants pouvaient comprendre. Certains ont demandé que d'autres exemples soient inclus, étant donné que « Musqueam » n'est pas très bien connu. L'espace posait aussi un problème : dans la version 2006 de cette question, il n'y avait pas suffisamment d'espace pour inscrire les noms de la plupart des Premières Nations, lesquels sont assez longs. Dans la version française de 2006, on demandait « Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une Première Nation? ». Le libellé de la question laissait entendre un état d'« appartenance » à une bande indienne ou une Première Nation plutôt que l'état de membre.

2.4.2 Ce qui a été mis à l'essai

On a mis à l'essai diverses versions de cette question en tenant compte des suggestions concernant le libellé qui ont été le plus souvent formulées au cours des discussions régionales. Pour les essais de l'étape I, on demandait tout simplement au répondant s'il était membre d'une Première Nation / bande indienne sans lui demander de préciser laquelle. Dans des essais ultérieurs, les questions comprenaient l'instruction « Précisez » de façon à laisser la voie ouverte à la possibilité de produire des données sur les bandes. Dans toutes les versions de la question, on a supprimé l'exemple de « Musqueam ». Les répondants avaient alors une autre ligne pour inscrire le nom de la Première Nation sans allonger la question. La version française de la question a été changée à « Cette personne est-elle membre... ») pour décrire la relation du répondant avec la Première Nation / bande indienne.

2.4.3 Résultats des essais qualitatifs

On a mis à l'essai plusieurs versions de cette question, qui ont suscité des commentaires variés, tout particulièrement l'utilisation du terme « collectivité autochtone » Certains répondants ont dit préférer cette terminologie, alors que d'autres estimaient qu'elle portait à confusion. Le terme plaisait à un certain nombre de répondants Indiens de l'Amérique du Nord, mais il posait problème pour les répondants inuits qui inscrivaient le nom de leur collectivité inuite – soit une collectivité dans le Nord ou la collectivité de Happy Valley-Goose Bay, par exemple.

Le terme « citoyen » a aussi fait l'objet d'un essai; certains répondants étaient d'accord mais la majorité étaient d'avis qu'il prête à confusion. L'inclusion du terme « réserve » dans la question, qui a été utile à certains endroits, a été rejetée par la majorité des participants; en fait, certains ont dit que ce mot n'est pas « politiquement correct ». Les répondants francophones ont manifesté une préférence pour l'expression « communauté autochtone », mais on a souligné qu'elle pourrait aussi engendrer de la confusion avec une organisation métisse qui parle des « communautés » métisses au Québec. Les répondants francophones ont toutefois indiqué une préférence pour le libellé, « Cette personne est-elle membre...? »

La version de cette question telle qu'elle figurait dans les essais de l'étape II était facilement comprise, et la plupart des répondants y ont répondu. **Aucun exemple n'est inclus dans la question, ce qui libère une deuxième ligne où les répondants peuvent inscrire le nom de leur Première Nation. Il est recommandé d'utiliser cette version dans les essais quantitatifs. Il est aussi recommandé de changer le libellé dans la version française à « Cette personne est-elle membre d'une Première Nation / bande indienne? »**

3. Résultats des essais qualitatifs : questions sur le groupe de population et sur la religion

Les questions qui suivent n'ont pas été examinées au cours des discussions régionales, mais pendant le processus de mise à l'essai nous avons constaté qu'il serait peut-être possible de les améliorer en ajoutant des catégories ou exemples de réponse propres aux Autochtones.

3.1 Question sur le groupe de population

Pour voir cette question telle qu'elle apparaissait dans le questionnaire du Recensement de 2006, ainsi que les versions qui ont été vérifiées pendant les essais qualitatifs, voir l'annexe F.

Cette question a pour objet d'obtenir des données sur les minorités visibles au Canada, l'un des quatre groupes désignés dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Comme il est indiqué dans la question, « Ces renseignements servent de fondement à des programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada ».

3.1.1 Ce qui a été mis à l'essai et pourquoi

Dans des recensements antérieurs, on donnait aux répondants qui avaient répondu « Oui » à la question sur l'identité autochtone instruction de sauter cette question. Toutefois, comme un certain nombre de répondants autochtones répondent à la question en dépit de l'instruction « passez à », nous avons supprimé l'instruction « passer à » pour les essais qualitatifs de manière à pouvoir vérifier la façon dont les répondants autochtones répondraient à la question sur le groupe de population. Nous avons constaté que certains Autochtones appartiennent également à d'autres groupes de population, et en les invitant à répondre à cette question nous aurons peut-être un dénombrement plus complet des autres groupes de population, par exemple les Noirs ou les Asiatiques.

3.1.2 Résultats des essais qualitatifs

Pendant les essais de l'étape I, les répondants autochtones ont indiqué qu'ils n'ont pas d'objection particulière à répondre à cette question, à la condition qu'une option de réponse « Autochtone (Première Nation, Métis, Inuit) » soit ajoutée à la liste. Au cours des essais de la Division de la statistique sociale et autochtone et des essais de l'étape II, cette option a été offerte dans une version de la question. La majorité des répondants à l'étape II ont mentionné que même avec l'option « Autochtone », ils préféreraient ne pas répondre à la question car ils ont déjà inscrit à la question précédente qu'ils étaient Autochtone. La plupart des répondants métis préféraient cette version, qui leur permettait d'indiquer à la fois « Blanc » et « Autochtone ». Durant les essais de la Division de la statistique sociale et autochtone, cette solution a été généralement bien accueillie dans un grand nombre d'endroits. Certains répondants ont coché plus d'un groupe, et certains ont affirmé qu'ils jugeaient important de répondre à la question parce qu'elle est posée pour donner à chacun des chances égales.

Compte tenu de la variété des réactions et du fait que les répondants autochtones se sont déjà identifiés dans la question précédente, **il a été décidé qu'aux fins du test du contenu en mai 2008, on ne demandera pas aux répondants qui s'identifient comme Autochtone de répondre à cette question. Par conséquent, l'instruction à la question 18 (question sur l'identité autochtone) de sauter la question sur le groupe de population demeurera telle qu'elle était dans le Recensement de 2006.**

3.2 Question sur la religion

Pour voir cette question telle qu'elle apparaissait dans le questionnaire du Recensement de 2001, ainsi que les versions qui ont été vérifiées pendant les essais qualitatifs, voir l'annexe G.

Comme cette question est posée tous les 10 ans, elle sera incluse dans le Recensement de 2011. Elle a pour objet de recueillir des données sur le nombre de personnes membres de diverses confessions ou religions, « même si cette personne n'est pas pratiquante ».

3.2.1 Ce qui a été mis à l'essai et pourquoi

Pendant les essais de l'étape I, certains répondants autochtones ont mentionné qu'ils ne savaient pas où ils se situaient dans les catégories des religions « traditionnelles » énumérées dans les exemples. Ils ont affirmé pratiquer une spiritualité autochtone qu'ils ne pensaient pas pouvoir inscrire comme réponse. En même temps, ils estimaient qu'il ne serait pas exact de cocher « aucune religion ». Par conséquent, dans les essais de la Division de la statistique sociale et autochtone et les essais de l'étape II, les répondants se sont vu offrir « spiritualité autochtone » à titre d'exemple.

Le questionnaire complet de 2001 pour les régions du Nord et de l'Arctique, les collectivités des Premières nations et d'autres collectivités et établissements autochtones –questionnaire 2D – renfermait des exemples différents de ceux qui figuraient dans le questionnaire complet 2B, comme on peut le constater à l'annexe G. Jusqu'ici, les essais qualitatifs ont porté sur le questionnaire 2B; les essais du 2D sont prévus pour une date ultérieure.

3.2.2 Résultats des essais qualitatifs

Les participants ont formulé au sujet de cette question des commentaires généraux qui n'avaient rien à voir avec la présence ou l'absence de l'exemple « spiritualité autochtone ». Dans les essais de l'étape I et de l'étape II, et dans les groupes de discussion de la Division de la statistique sociale et autochtone, les répondants ont demandé pourquoi ils devraient répondre à cette question s'ils ne pratiquent plus. À l'étape I, les répondants étaient d'avis que les exemples devraient être de nature plus générale, moins spécifique. (Par exemple, certains répondants cherchaient « chrétien » ou « protestant » dans les exemples.) Les répondants non autochtones aux étapes I et II estimaient que les exemples pourraient porter à controverse. La plupart des répondants autochtones ont dit qu'une question sur la religion n'est pas une question trop épineuse.

La majorité des répondants autochtones ont affirmé préférer la version de la question qui comprenait l'option « spiritualité autochtone », même dans les cas où cette option ne s'appliquait pas à eux. Ces répondants comprenaient les répondants à l'étape II et les répondants de la Division de la statistique sociale et autochtone, ainsi que la majorité des participants aux groupes de discussion de la Division de la statistique sociale et autochtone. Dans le groupe de discussion de Saskatoon avec des Métis, on a indiqué que la spiritualité autochtone devrait être reconnue par respect. Toutefois, quelques répondants étaient moins enthousiastes, affirmant que la spiritualité autochtone n'est pas une religion fondée sur la foi comme dans les autres exemples; c'est plutôt une culture ou un mode de vie.

On s'inquiétait de ce que le mot « spirituality » / « spiritualité » dans cette question puisse amener certains répondants à confondre cette spiritualité avec d'autres formes de « spiritualité ».

Il a été décidé de ne pas inclure pour le test du contenu du recensement en mai 2008 d'exemple propre aux Autochtones dans la question sur le questionnaire 2B, mais de réexaminer plutôt cette option au moment de la rédaction d'exemples pour le questionnaire 2D du Recensement de 2011.

4. Commentaires généraux et suggestions

Certains commentaires et certaines observations s'appliquaient au questionnaire en général, non à des questions particulières.

4.1 Identification des « Indiens sans statut »

Comme il a déjà été mentionné, l'un des problèmes soulevé pendant les discussions régionales est qu'il n'existe pas de question précise permettant aux « Indiens sans statut » de s'identifier comme tels. Une version de la question sur l'identité autochtone qui aurait contenu des catégories de réponse distinctes, soit Indien « avec statut » et Indien « sans statut », n'a pas été retenue pour d'autres essais. En se servant des données obtenues du Recensement de 2006, on peut calculer le nombre d'« Indiens sans statut » en prenant le nombre total de répondants qui ont répondu « Non » à la question « Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada? » et qui se sont identifiés comme des Indiens de l'Amérique du Nord à la question 18. **Il est recommandé d'explorer cette question au moyen d'autres essais qualitatifs d'une question distincte où l'on demanderait aux répondants qui se seraient identifiés comme « Première Nation » s'ils sont des « Indiens sans statut ». Cela pourrait se faire pendant le présent cycle de mise à l'essai en vue d'éventuels changements au contenu du Recensement de 2016.**

4.2 Importance des questionnaires administrés par interview

La méthodologie utilisée pendant ces essais qualitatifs exigeait des répondants qu'ils remplissent le questionnaire eux-mêmes, puis qu'ils discutent de leurs réactions et perceptions avec l'intervieweur. L'intervieweur avait comme directive de ne pas offrir d'explications aux répondants lorsqu'ils hésitaient sur une question.

Pendant les essais qualitatifs, il était clair pour les intervieweurs et les observateurs que dans certaines collectivités, les répondants demandaient souvent qu'on leur explique les questions. Quelques répondants ont déclaré avoir des problèmes concernant le libellé de certaines questions et la présentation matricielle du questionnaire. Dans quelques collectivités autochtones où nous avons mis le questionnaire à l'essai, la première langue des répondants n'était ni l'anglais ni le français. En outre, d'aucuns ont signalé qu'étant donné la nature orale des cultures autochtones, il serait préférable de recueillir les données du recensement oralement. Bon nombre de collectivités autochtones comptent une population relativement peu nombreuse, et il est essentiel que les formulaires complets du recensement soient compris et remplis par chaque ménage si l'on veut obtenir des données exactes pour dresser le portrait de ces collectivités.

Il est recommandé de continuer à utiliser la méthode de recensement par interview, c.-à-d. que les questionnaires soient administrés en 2011 par des intervieweurs dans les collectivités autochtones. Pendant le recensement, des traductions des questions dans les langues autochtones sont disponibles, mais **la présence d'un intervieweur, de préférence quelqu'un qui connaît bien la langue locale, est fortement recommandée**.

4.3 Complexité des questionnaires

De façon générale, certains répondants autochtones ont dit que le libellé des questions et des instructions était compliqué, surtout pour les personnes âgées tenues de remplir les questionnaires. Par exemple, pendant quelques interviews à l'étape II et certaines interviews de la Division de la statistique sociale et autochtone, bon nombre de répondants avaient de la difficulté à comprendre les questions qui commençaient par « Cette personne est-elle… » (ou « Is this person… » en anglais). Ils ont indiqué qu'il n'était pas clair si la question s'adressait à eux.

Il est évident que le fardeau de réponse est assez lourd pour les répondants – aussi bien autochtones que non autochtones – qui n'ont pas « l'expérience des questionnaires ». **Il est recommandé de prévoir de l'aide pour ceux qui ont de la difficulté à remplir les formulaires.**

5. Résumé des résultats et recommandations pour le test du contenu en mai 2008

Les essais qualitatifs menés à l'automne de 2007 sont la source des recommandations concernant les questions qui devraient être vérifiées lors du test du contenu en mai 2008 et des essais qualitatifs de l'étape III. On résume ci-après les questions à contenu autochtone qui ont été soumises à des essais, ainsi que les recommandations relatives au questionnaire complet du recensement (questionnaire 2B) qui ont été formulées à la suite de ces essais. On résume également nos conclusions concernant le questionnaire abrégé (questionnaire 2A) et le questionnaire pour les régions nordiques et arctiques, les communautés de Premières Nations et d'autres communautés et établissements autochtones (questionnaire 2D). Enfin, on décrit les prochaines étapes du processus d'élaboration du contenu des questions d'identification autochtone.

5.1 Questionnaire complet du recensement (questionnaire 2B)

5.1.1 Panel spécial de répondants autochtones

Dans les essais quantitatifs à venir, il importera de vérifier l'incidence de l'introduction de changements au libellé ainsi que d'une nouvelle terminologie et de nouvelles instructions. Pour cette raison, il est recommandé de vérifier les questions révisées du questionnaire 2B auprès d'un grand panel de répondants autochtones. Pour pouvoir repérer les changements importants, il faudra procéder à un suréchantillonnage de répondants autochtones pour le test du contenu qui aura lieu en mai 2008, d'autant plus que la population ciblée par le test exclue les réserves et les régions nordiques où réside une forte proportion de la population autochtone. La taille de l'échantillon du panel devrait être suffisante pour nous permettre de détecter les changements dans les proportions déclarées pour chaque option de réponse, en comparant les questions sur le questionnaire de 2006 avec les nouvelles questions rédigées à la suite des essais qualitatifs.

On trouvera ci-après un résumé des recommandations qui ont été formulées à la suite des essais qualitatifs des questions, y compris la version de chaque question qui sera mise à l'essai pendant le test du contenu.

5.1.2 Question sur l'origine ethnique / ascendance autochtone

Dans les exemples, les termes « micmac » et « esquimau » ont été supprimés, étant donné que « mi'kmaq » et « inuit » sont bien connus. Pendant le test du recensement en mai 2008, la moitié des répondants recevront la version de cette question qui renferme « Premières Nation (Indien de l'Amérique du Nord) » comme exemple en remplacement de Premières Nations spécifiques, comme cri et mi'kmaq. L'autre moitié des répondants recevront la version de cette question qui renferme les exemples cri et mi'kmaq et salish (la nation de la côte Ouest la plus souvent mentionnée dans les réponses sur les questionnaires de 2006), mais « Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) » ne sera pas inclus. En raison des réactions mixtes qu'elle a suscitées pendant les essais, l'option « Ne sait pas » ne sera pas vérifiée.

5.1.3 Question sur l'identité autochtone

Pour le test du contenu en mai 2008, la moitié des répondants recevront la version de cette question telle qu'elle a été posée dans le questionnaire complet (2B) du Recensement de 2006. L'autre moitié recevra la version comportant les changements suivants :

- le terme « Indien de l'Amérique du Nord » sera remplacé par « Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) »
- le terme « Inuit (Esquimau) » sera remplacé par « Inuk (Inuit) »
- la catégorie de réponse « Non » sera remplacée par « Non, pas un Autochtone »
- la question comportera une indication claire (en caractères gras) portant que « Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) comprend les Indiens avec statut et les Indiens sans statut ».

La version d'essai de la question apparaîtra de la façon suivante dans le test du contenu qui aura lieu en mai 2008 :

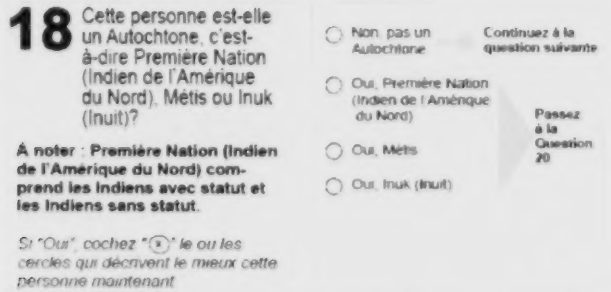

5.1.4 Question sur les Indiens des traités / Indiens inscrits

Pour le test du contenu en mai 2008, la moitié des répondants recevront la version de cette question telle qu'elle a été posée dans le questionnaire complet du Recensement de 2006 (questionnaire 2B). L'autre moitié recevra la version comportant les changements suivants :

- cette question sera insérée avant la question « appartenance à une bande indienne » – l'inverse de l'ordre de ces questions en 2006;
- l'expression « Indien avec statut », qui semble être reconnue à l'étendue du Canada, sera utilisée avant « Indien inscrit ou des traités » qui apparaîtra entre parenthèses.

La version d'essai de la question apparaîtra de la façon suivante dans le test du contenu qui aura lieu en mai 2008 :

20 Cette personne est-elle un Indien avec statut (Indien inscrit ou des traités) aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada?

- ○ Non
- ○ Oui, Indien avec statut (Indien inscrit ou des traités)

5.1.5 Question sur l'appartenance à une bande indienne / Première Nation

Pendant les essais qualitatifs, on a mis à l'essai de nombreuses variations de la terminologie. Au bout du compte, la version la plus facile à comprendre pour les répondants à l'étendue du Canada a été choisie comme la version d'essai. Au cours du test du contenu en mai, on comparera aussi cette version avec la version figurant dans le questionnaire complet du Recensement de 2006 (questionnaire 2B). Les changements qui ont été recommandés à la version de 2006 sont les suivants :

- cette question sera insérée après la question sur les « Indiens inscrits / Indiens des traités » – l'inverse de l'ordre de ces questions en 2006
- l'expression « Première Nation » va précéder « bande indienne » dans la question.
- l'exemple « Musqueam » a été supprimé de la question
- le répondant aura plus d'espace (2 lignes au lieu d'une) pour indiquer le nom de la Première Nation dont il est membre.

La version d'essai de la question apparaîtra dans le test du contenu en mai 2008 de la façon suivante :

21 Cette personne est-elle membre d'une Première Nation / bande indienne?

- ○ Non
- ○ Oui, membre d'une Première Nation / bande indienne

Si "oui", précisez la Première Nation ou bande indienne :

Si "oui" de quelle Première Nation ou bande indienne?

5.1.6 Question sur le groupe de population

Dans les essais qualitatifs, cette question comportait une catégorie de réponse « Autochtone », mais celle-ci a suscité des réactions mixtes de la part des répondants. Étant donné que la question sur l'identité autochtone sert à identifier les populations autochtones, la version de cette question qui comprend une option « Autochtone » ne sera pas incluse dans le test du contenu en mai 2008.

5.1.7 Question sur la religion

Même si un exemple propre aux Autochtones a été vérifié dans cette question, il ne sera pas inclus dans le test du contenu qui aura lieu en mai 2008. Pendant les essais qualitatifs, des exemples qui sont plus pertinents à la population autochtone seront mis à l'essai pour le questionnaire 2D du recensement, qui est utilisé dans les collectivités autochtones et nordiques.

5.2 Questionnaire abrégé du recensement (questionnaire 2A)

Certains des essais qualitatifs menés à l'automne de 2007 portaient sur le questionnaire abrégé du recensement (questionnaire 2A) qui, aussi bien à l'étape I qu'à l'étape II, renfermait la question sur l'identité autochtone. Les répondants autochtones étaient d'accord avec l'inclusion de cette question dans le questionnaire abrégé, et dans les essais effectués auprès de répondants non autochtones, personne ne s'est identifié par erreur comme Autochtone (c.-à-d. pas de « faux positifs »).

Toutefois, lorsque la question sur l'identité autochtone apparaît sur le questionnaire complet du recensement, on peut consulter les réponses à d'autres questions pour garantir qu'il n'y a pas de « faux positifs », par exemple la question sur l'origine ethnique / ascendance autochtone, la question sur le groupe de population, les questions sur la langue, et la question sur le lieu de naissance. Dans le cas du questionnaire abrégé du recensement (questionnaire 2A), il n'y a aucun moyen de confirmer l'identification, et même un petit nombre de « faux positifs » pourrait se traduire par un dénombrement inexact de la population autochtone ou de certains groupes autochtones. L'échantillonnage du recensement comportant l'utilisation d'un questionnaire complet pour quatre questionnaires abrégés a produit des données fiables, même si l'on reconnaît que le décompte des Autochtones puisse être incomplet, tout comme pour d'autres populations comme les jeunes et les immigrants récents.

Dans le test du contenu qui aura lieu en mai 2008, le questionnaire « 2A » ne comprendra pas de question sur l'identité autochtone. Outre les préoccupations mentionnées ci-dessus, on estime que le recensement doit regrouper tous les aspects multidimensionnels des populations autochtones, de sorte que les quatre questions – la question sur l'origine ethnique / ascendance autochtone, la question sur l'identité autochtone, la question sur les Indiens des traités / Indiens inscrits et la question sur l'appartenance à une bande indienne / Première Nation – devraient être considérées dans leur ensemble aux fins du recensement de la population.

5.3 Questionnaire du Nord et des réserves (questionnaire 2D)

Jusqu'ici, les essais des questions du recensement ont porté sur les questions telles qu'elles apparaissent dans le questionnaire 2B. Le questionnaire 2D est semblable au questionnaire complet 2B, mais il est conçu spécifiquement pour les régions nordiques et arctiques, les communautés de Premières Nations et les autres communautés et établissements autochtones. Même si les questions sont essentiellement les mêmes, il existe entre les questionnaires 2B et 2D des différences dans la terminologie ou les exemples. **Il est recommandé d'examiner les questions dans le formulaire 2D pour s'assurer que la terminologie s'applique aux collectivités où il sera utilisé et que les exemples qui y figurent sont pertinents.**

5.4 Prochaines étapes

Comme il a été mentionné, des essais quantitatifs seront effectués en mai 2008 auprès d'un grand nombre de répondants autochtones et non autochtones à l'étendue du pays, afin d'évaluer le niveau et la nature des réponses au questionnaire abrégé (questionnaire 2A) et le questionnaire complet (questionnaire 2B) du recensement. L'analyse des données provenant de ces essais débutera à la fin de l'été de 2008.

Les essais qualitatifs se poursuivront pendant le test du contenu. Cette étape portera tout particulièrement sur la réaction des répondants autochtones à la question sur l'identité autochtone, la question sur les Indiens des traités / Indiens inscrits, ou une question permettant l'auto-identification comme « Indien sans statut ». Des groupes de discussion et des interviews individuelles sont prévus dans les grandes villes du Canada – Vancouver, Winnipeg, Toronto, Ottawa et Montréal.

D'autres essais seront aussi effectués. Des interviews individuelles sont prévues au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest auprès de membres de collectivités autochtones autonomes qui ne tombent plus sous le coup de la *Loi sur les Indiens* du Canada, pour vérifier leurs réactions à la terminologie utilisée dans les questions. On prévoit également d'autres essais des versions françaises des questionnaires. Enfin, des essais qualitatifs du questionnaire 2D sont prévus pour l'automne ou l'hiver de 2008.

À titre de suivi aux essais qualitatifs effectués jusqu'ici, on organisera des réunions avec des organisations autochtones nationales et des partenaires fédéraux pour leur communiquer les résultats les plus récents des essais des questions du recensement ayant trait aux populations autochtones du Canada.

En mai 2009, le Test national du recensement aura lieu. Le test sert de « répétition générale » pour garantir que toutes les composantes du processus de collecte des données du recensement fonctionnent bien.

Annexe A – Nombre de répondants par projet, région, province ou territoire

Tableau 1
Nombre de répondants aux essais qualitatifs, d'origine autochtone et non autochtone, par projet, région, province ou territoire Automne 2007

Région, provinces et territoires	Recensement étape I		Recensement étape II		Contenu harmonisé		Division de la statistique sociale et autochtone	Enquête sur la participation et les limitations d'activités		TOTAL
	Non Autochtones	Autochtones	Non Autochtones	Autochtones	Non Autochtones	Autochtones	Autochtones	Non Autochtones	Autochtones	Tous les projets
	nombre de répondants									
Atlantique	21	0	0	0	10	0	27	0	0	58
Québec	22	5	23	5	14	2	27	11	2	111
Ontario	23	4	14	4	12	4	62	0	0	123
Manitoba	0	0	15	10	0	0	0	0	0	25
Saskatchewan	0	0	0	0	0	0	8	0	0	8
Alberta	21	4	0	0	12	5	19	0	0	61
Colombie-britannique	0	0	28	4	0	0	11	10	4	57
Yukon	0	0	0	0	0	0	9	0	0	9
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0	0	9	0	0	9
Nunavut	0	0	0	0	0	0	15	0	0	15
TOTAL (Canada)	87	13	80	23	48	11	187	21	6	476

Dans la plupart des endroits, les essais qualitatifs comportaient des interviews et des groupes de discussion; le nombre de répondants est le total des deux. Dans le cas de la Division de la statistique sociale et autochtone, le nombre de répondants, comprend les participants à des groupes de discussion qui suivaient également des cours de formation (67 personnes au total).

Total – Répondants autochtones : 240
Total – Répondants non autochtones : 236

Parmi les 236 répondants non autochtones, 106 étaient des immigrants récents ou des immigrants de longue date.

Tableau 2
Nombre de participants par endroit :

Région, provinces et, territoires	Endroit	Nombre de participants	Projet	Langue
Atlantique	Halifax	21	Étape I	Anglais
	Moncton	10	Mise à l'essai du contenu harmonisé	Français
	Happy Valley-Goose Bay	14	DSSEA	Anglais
	Fredericton	13	DSSEA	Anglais
Québec	Montréal	27	Étape I	Français
	Montréal	28	Étape II	Français
	Montréal	16	Mise à l'essai du contenu harmonisé	Français
	Kuujjuaq	12	DSSEA	Anglais
	Uashat-Maliotenam	15	DSSEA	Français
	Montréal	13	EPLA	Français
Ontario	Toronto	27	Étape I	Anglais
	Ottawa	18	Étape II	Anglais
	Toronto	16	Mise à l'essai du contenu harmonisé	Anglais
	Sudbury	9	DSSEA	Anglais
	Ottawa	12	DSSEA	Anglais
	Réserves dans le Nord de l'Ontario	12	DSSEA	Anglais
	Kenora	9	Groupes de discussion de la DSSEA	Anglais
	Toronto	10	Groupes de discussion de la DSSEA	Anglais
	Sault Ste-Marie	10	Groupes de discussion de la DSSEA	Anglais
Manitoba	Winnipeg	25	Étape II	Anglais
Saskatchewan	Saskatoon	8	Groupes de discussion de la DSSEA	Anglais
Alberta	Red Deer	25	Étape I	Anglais
	Calgary	17	Mise à l'essai du contenu harmonisé	Anglais
	Calgary	9	Groupes de discussion de la DSSEA	Anglais
	Edmonton	10	Groupes de discussion de la DSSEA	Anglais
Colombie-Britannique	Vancouver	32	Étape I	Anglais
	Terrace	11	Groupes de discussion de la DSSEA	Anglais
	Vancouver	14	EPLA	Anglais
Yukon	Whitehorse	9	DSSEA	Anglais
Territoires du Nord-Ouest	Inuvik	9	DSSEA	Anglais
Nunavut	Pangnirtung	15	DSSEA	Anglais

Nota : DSSEA = Division de la statistique sociale et autochtone

Annexe B – Question sur l'origine ethnique / ascendance autochtone

Question telle qu'elle apparaissait sur le questionnaire 2B du Recensement de 2006 :

Depuis plus de 100 ans, on recueille des données du recensement sur les origines ancestrales afin de connaître la diversité de la population du Canada.

17 Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des **ancêtres** de cette personne?

Habituellement, un ancêtre est plus éloigné qu'un grand-parent.

Par exemple, canadien, anglais, français, chinois, italien, allemand, écossais, indien de l'Inde, irlandais, cri, mi'kmaq (micmac), métis, inuit (esquimau), ukrainien, hollandais, philippin, polonais, portugais, juif, grec, jamaïquain, vietnamien, libanais, chilien, salvadorien, somalien, etc.

Précisez toutes les origines qui s'appliquent en lettres majuscules.

Sur le **questionnaire 2D du Recensement de 2006** (utilisé dans les collectivités autochtones et nordiques), la question était la même mais les exemples étaient différents, comme on peut le voir ci-après :
Par exemple, cri, ojibway, mi'kmaq (micmac), déné, blackfoot, inuit, métis, canadien, français, anglais, allemand, etc.

Jusqu'ici, tous les essais qualitatifs ont porté sur le questionnaire complet 2B, mais les essais qualitatifs à venir comprendront également le 2D.

Question utilisée pour les essais de l'étape I :

Version 1

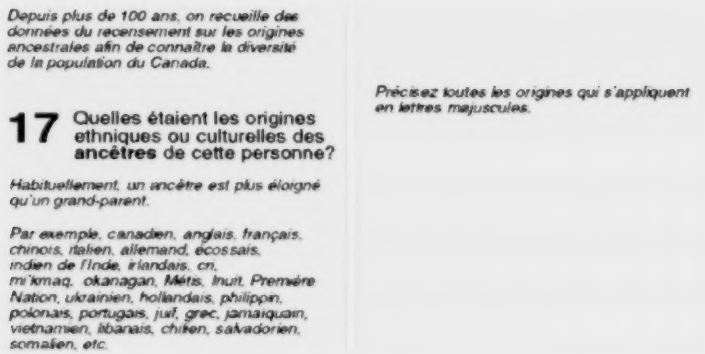

Version 2

La version 2 était la question telle qu'elle apparaissait sur le questionnaire 2B de 2006.

Question vérifiée pendant la vague 3 de la mise à l'essai du contenu harmonisé :

Version 1 – même qu'à l'étape 1, avec l'ajout de l'option de réponse « Ne sait pas ou inconnu » :

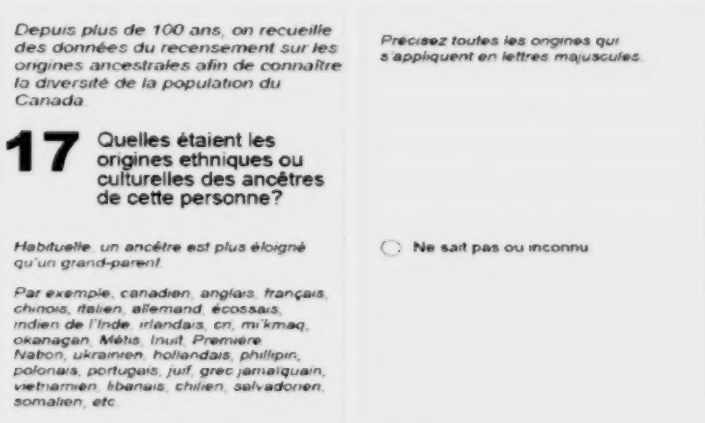

La **version 2** était la question telle qu'elle apparaissait sur le questionnaire 2B de 2006.

Versions mises à l'essai pendant les interviews et les groupes de discussion de la Division de la statistique sociale et autochtone :

Version 1 :
La version 1 était la même que la version 1 de la vague 3 de la mise à l'essai du contenu harmonisé, sauf que l'option de réponse « Ne sait pas ou inconnu » a été abrégée à « Ne sait pas ».

Version 2 :
Même que la version 1, mais sans les exemples « Okanagan » et « Première Nation » :

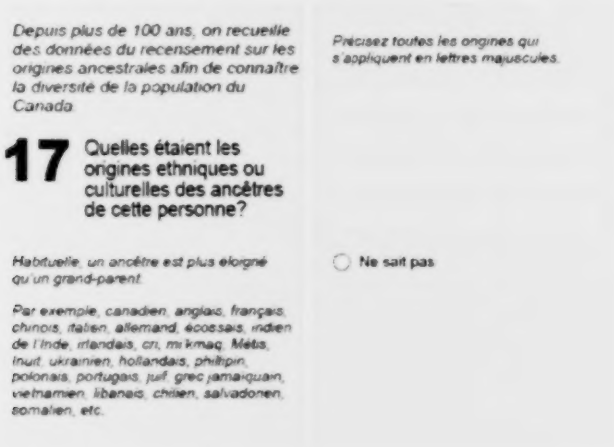
Depuis plus de 100 ans, on recueille des données du recensement sur les origines ancestrales afin de connaître la diversité de la population du Canada.

17 Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de cette personne?

Habituelle, un ancêtre est plus éloigné qu'un grand-parent.

Par exemple, canadien, anglais, français, chinois, italien, allemand, écossais, indien de l'Inde, irlandais, cri, mi'kmaq, Métis, Inuit, ukrainien, hollandais, philippin, polonais, portugais, juif, grec,jamaïquain, vietnamien, libanais, chilien, salvadorien, somalien, etc.

Précisez toutes les origines qui s'appliquent en lettres majuscules.

○ Ne sait pas

Question vérifiée pendant les essais de l'étape II :

Version 1
La version 1 était la même que la version 1 de la vague 3 de la mise à l'essai du contenu harmonisé, mais l'option de réponse « Ne sait pas ou inconnu » avait été abrégée à « Ne sait pas ».

Cette version de la question a aussi été vérifiée pendant les essais de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités.

Version 2
La version 2 était la même que la version 2 dans les essais de la Division de la statistique sociale et autochtone, sans l'option « Ne sait pas ».

Test du contenu en mai 2008

Deux versions de cette question seront mises à l'essai, les deux sans l'option « Ne sait pas ». La question sera la même que dans les essais de l'étape II, mais les exemples seront différents dans chaque version.

Exemple de la version 1 : (dans l'exemple d'une nation de la côte Ouest, on a remplacé okanagan par salish en raison de la fréquence de cette réponse chez les Première Nations de la Colombie-Britannique en 2006)

Par exemple, canadien, anglais, français, chinois, indien de l'Inde, italien, allemand, écossais, irlandais, cri, mi'kmaq, salish, métis, inuit, philippin, hollandais, ukrainien, polonais, portugais, grec, coréen, vietnamien, jamaïquain, juif, libanais, salvadorien, somalien, colombien, etc.

Exemple de la version 2 :

Par exemple, canadien, anglais, français, chinois, indien de l'Inde, italien, allemand, écossais, irlandais, Première Nation (indien de l'Amérique du Nord), métis, inuit, philippin, hollandais, ukrainien, polonais, portugais, grec, coréen, vietnamien, jamaïquain, juif, libanais, salvadorien, somalien, colombien, etc.

Annexe C – Question sur l'identité autochtone

Question telle qu'elle apparaissait sur le questionnaire 2B de 2006

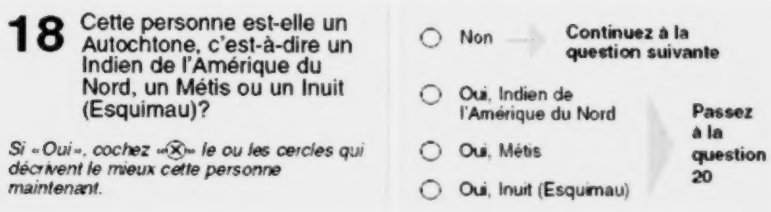

Question vérifiée pendant la mise à l'essai du contenu harmonisé (vague 2) qui a eu lieu de mai à juillet 2007.

Êtes-vous un(e) Indien(ne) de l'Amérique du Nord / Première Nation, un(e) Métis(se) ou un(e) Inuit?

- ○ Oui, Indien(ne) avec statut
- ○ Oui, Indien(ne) sans statut
- ○ Oui, Métis
- ○ Oui, Inuit
- ○ Non

Versions de la question vérifiées pendant les essais de l'étape I :
Version 1

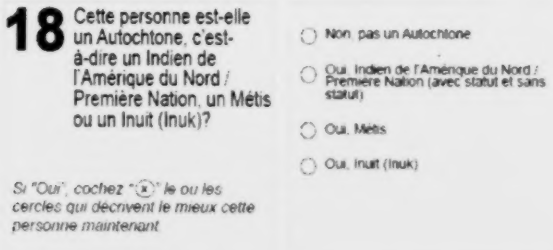

Version 2

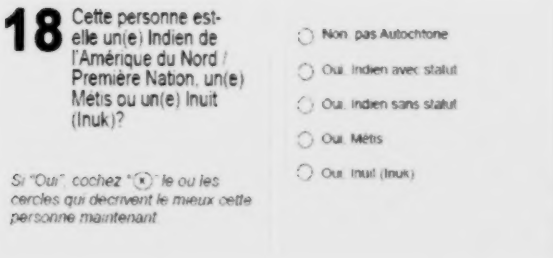

Question sur l'identité autochtone utilisée dans la vague 3 de la mise à l'essai du contenu harmonisé : Version 1

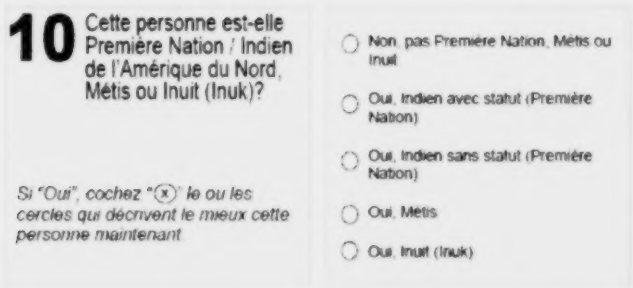

Version 2

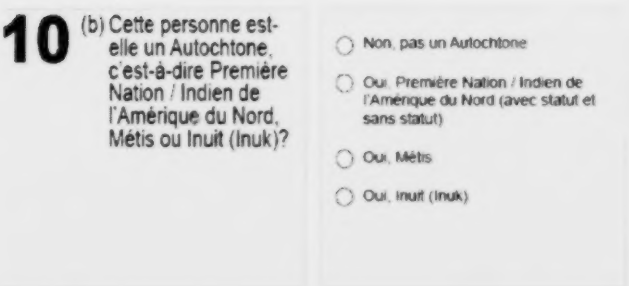

Question mise à l'essai dans les groupes de discussion et les interviews de la Division de la statistique sociale et autochtone :

Version 1

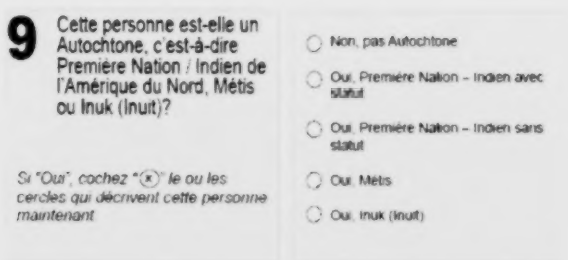

Nota : La version 1 a également été utilisée dans les essais de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités.

Autres versions de la question utilisées dans les essais auprès de groupes de discussion et dans les interviews de la Division de la statistique sociale et autochtone :

Version 2

9 (a) Cette personne est-elle Première Nation / Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuk (Inuit)?

Si "Oui", cochez "(X)" le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.

- ◯ Non, pas Première Nation / Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuk (Inuit)
- ◯ Oui, Première Nation – Indien avec statut
- ◯ Oui, Première Nation – Indien sans statut
- ◯ Oui, Métis
- ◯ Oui, Inuk (Inuit)

9 (b) Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire Première Nation / Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit (Inuk)?

Si "Oui", cochez "(X)" le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.

- ◯ Non, pas un Autochtone
- ◯ Oui, Première Nation / Indien de l'Amérique du Nord (avec ou sans statut)
- ◯ Oui, Métis
- ◯ Oui, Inuit (Inuk)

Question vérifiée pendant les essais de l'étape II :

Version 1

18 Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire, Première Nation / Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuk (Inuit)?

Si "Oui", cochez "(x)" le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.

- ○ Non, pas un Autochtone
- ○ Oui, Première Nation – Indien avec statut
- ○ Oui, Première Nation – Indien sans statut
- ○ Oui, Métis
- ○ Oui, Inuk (Inuit)

Version 2

18 Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit)?

Si "Oui", cochez "(x)" le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.

- ○ Non, pas un Autochtone
- ○ Oui, Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) – avec ou sans statut
- ○ Oui, Métis
- ○ Oui, Inuk (Inuit)

Version de la question qui sera mise à l'essai lors du test du contenu en mai 2008 (et qui sera comparée avec la question de 2006 comme question de contrôle) :

18 Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit)?

À noter : Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) comprend les Indiens avec statut et les Indiens sans statut.

Si "Oui", cochez "(x)" le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.

- ○ Non, pas un Autochtone → **Continuez à la question suivante**
- ○ Oui, Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord)
- ○ Oui, Métis
- ○ Oui, Inuk (Inuit)

→ **Passez à la Question 20**

Annexe D – Question sur les Indiens des traités / Indiens inscrits

Question telle qu'elle apparaissait sur le questionnaire 2B de 2006 :

21 Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada?

- ○ Non
- ○ Oui, Indien des traités ou Indien inscrit

Question utilisée pour les essais de l'étape I :
Version 1

20 Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit (avec statut) aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada?

- ○ Non
- ○ Oui, Indien des traités ou Indien inscrit (avec statut)

Version 2

La version 2 était la question telle qu'elle apparaissait sur le formulaire 2B de 2006.

Pour les essais du contenu harmonisé, de la vague 3 et de la Division de la statistique sociale et autochtone, on a utilisé la même question qu'à l'étape I, et on en a ajouté une deuxième (13a) :

Version 1

13 Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit (avec statut) aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada?

- ◯ Non
- ◯ Oui, Indien des traités ou Indien inscrit (avec statut)

13 (a) Si oui, a t-elle regagné son statut suite au Projet de loi C-31?

- ◯ Oui
- ◯ Non
- ◯ Ne sait pas

Version 2

La version 2 était la question telle qu'elle apparaissait sur le 2B de 2006.

20 Est-ce que cette personne est un Indien avec statut (Indien inscrit ou Indien des traités) aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada?

- ◯ Non
- ◯ Oui, Indien avec statut (Indien inscrit ou Indien des traités)

Question telle qu'elle a été vérifiée pendant les essais de l'étape II :
Version 1

La **version 2** est la version du Recensement de 2006

Version de la question qui sera mise à l'essai lors du test du contenu en mai 2008 (et qui sera comparée avec la version de 2006) :

20 Cette personne est-elle un Indien avec statut (Indien inscrit ou des traités) aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada?

- ◯ Non
- ◯ Oui, Indien avec statut (Indien inscrit ou des traités)

Annexe E – Question sur l'appartenance à une bande indienne / Première Nation

Question telle qu'elle apparaissait sur le questionnaire 2B de 2006 :

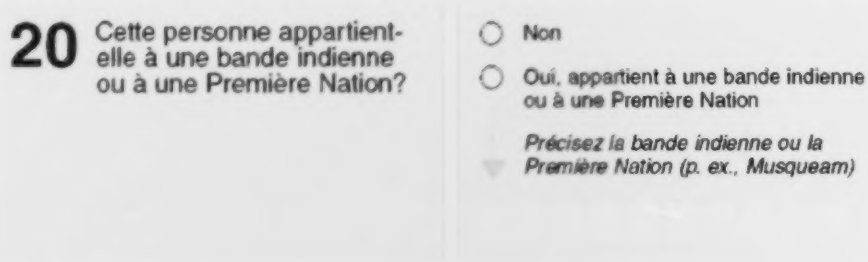

Question utilisée pour les essais de l'étape I :
Version 1

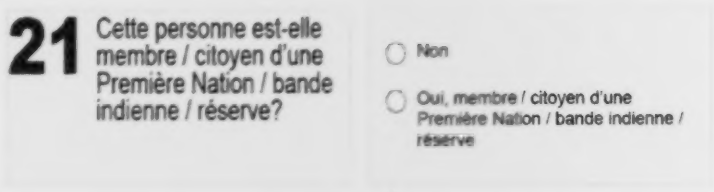

Version 2 :

La deuxième version était la question telle qu'elle était formulée dans le questionnaire 2B du Recensement de 2006.

Mise à l'essai du contenu harmonisé, vague 3

Pour la vague 3 de la mise à l'essai du contenu harmonisé, on a ajouté une deuxième partie (13a) à la question :

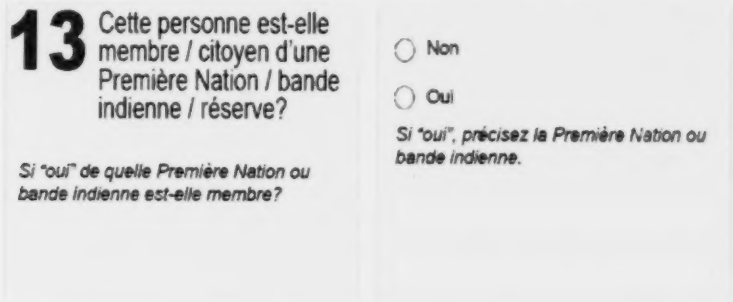

Il n'y avait pas de version 2 dans cette vague de la mise à l'essai.

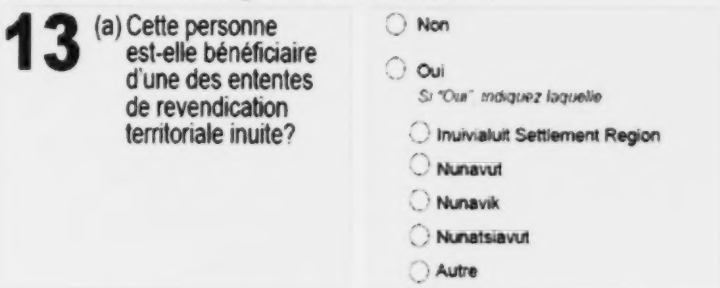

Pour les essais de la Division de la statistique sociale et autochtone, on a utilisé les versions suivantes de la question :
Version 1

14 Cette personne est-elle membre d'une Première Nation ou bande indienne ou communauté autochtone?

Si "oui" de quelle Première Nation ou bande indienne est elle membre?

- ◯ Non
- ◯ Oui

Si "oui", précisez la Première Nation ou bande indienne

14 (a) Cette personne est elle bénéficiaire d'une territoriale entente inuite?

- ◯ Non
- ◯ Oui

Si "Oui", précisez laquelle

- ◯ Inuvialuit Settlement Region
- ◯ Nunavut
- ◯ Nunavik
- ◯ Nunatsiavut
- ◯ Autre

14 (b) Cette personne est elle membre ou citoyen d'une Première Nation ou bande indienne?

Si "oui" de quelle Première Nation ou bande indienne est-elle membre?

- ◯ Non
- ◯ Oui

Si "oui", précisez la Première Nation ou bande indienne :

Version 2 (qui a été présentée en remplacement de la Q. 14 ci-dessus)

Question telle qu'elle a été vérifiée pendant les essais de l'étape II :
Version 1

21 Cette personne est-elle membre d'une Première Nation / bande indienne?

Si "oui" de quelle Première Nation ou bande indienne?

- ◯ Non
- ◯ Oui, membre d'une Première Nation / bande indienne

Si "oui", précisez la Première Nation ou bande indienne :

Version 2

21 Est-ce que cette personne est membre d'une communauté des Première Nations / bande indienne?

- ◯ Non
- ◯ Oui, membre d'une communauté des Première Nations / bande indienne

Précisez le nom de la communauté des Premières Nations / bande indienne :

Version de la question qui sera mise à l'essai lors du test du contenu en mai 2008 (et qui sera comparée avec la version de 2006)

21 Cette personne est-elle membre d'une Première Nation / bande indienne?

- ◯ Non
- ◯ Oui, membre d'une Première Nation / bande indienne

Précisez la Première Nation ou bande indienne

Si "oui" de quelle Première Nation ou bande indienne?

Annexe F – Question sur le groupe de population

Question telle qu'elle a été vérifiée pendant les essais de la Division de la statistique sociale et autochtone et de l'étape II :

Version 1

19 Cette personne est-elle un :

Cochez «⊗» plus d'un cercle ou précisez, s'il y a lieu.

Ces renseignements servent de fondement à des programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.

- ○ Blanc
- ○ Chinois
- ○ Sud-Asiatique *(p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais, etc.)*
- ○ Noir
- ○ Philippin
- ○ Latino-Américain
- ○ Asiatique du Sud-Est *(p. ex., Vietnamien, Cambodgien, Malaysien, Laotien, etc.)*
- ○ Arabe
- ○ Asiatique occidental *(p. ex., Iranien, Afghan, etc.)*
- ○ Coréen
- ○ Japonais

Autre — *Précisez*

Version 2

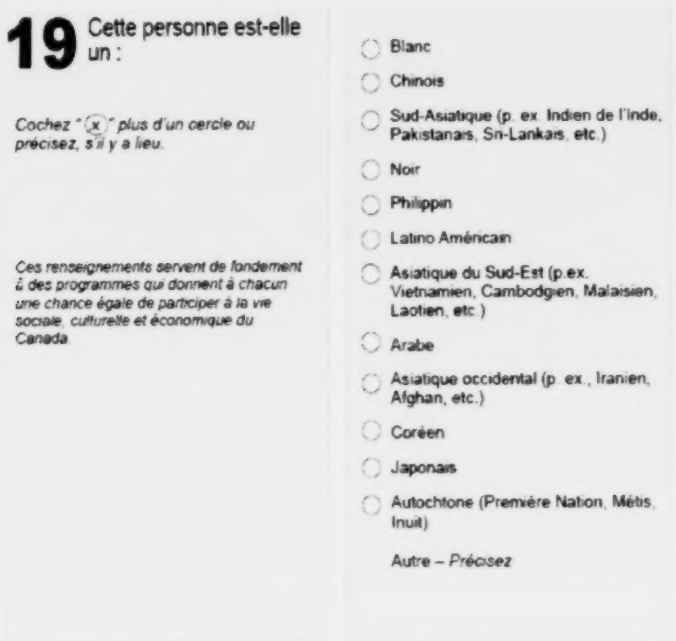

19 Cette personne est-elle un :

Cochez "(x)" plus d'un cercle ou précisez, s'il y a lieu.

Ces renseignements servent de fondement à des programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.

- ◯ Blanc
- ◯ Chinois
- ◯ Sud-Asiatique (p. ex. Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais, etc.)
- ◯ Noir
- ◯ Philippin
- ◯ Latino Américain
- ◯ Asiatique du Sud-Est (p.ex. Vietnamien, Cambodgien, Malaisien, Laotien, etc.)
- ◯ Arabe
- ◯ Asiatique occidental (p. ex., Iranien, Afghan, etc.)
- ◯ Coréen
- ◯ Japonais
- ◯ Autochtone (Première Nation, Métis, Inuit)

Autre – *Précisez*

La version 2 a aussi été vérifiée pendant les essais de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités.

Annexe G – Question sur la religion

Cette question est posée tous les 10 ans, la dernière fois en 2001.

Version de 2001

Quelle est la religion de cette personne?
Indiquez une confession ou une religion précise, même si cette personne n'est pas pratiquante.
Par exemple, catholique romaine, catholique ukrainienne, église unie, anglicane, luthérienne, baptiste, grecque orthodoxe, juive, islam, bouddhiste, hindoue, sikh, etc.

Précisez une seule confession ou une seule religion

_____

( ) Aucune religion

En 2001, cette question était la même que celle qui apparaissait sur le **questionnaire complet 2D** (utilisé dans les collectivités autochtones et nordiques), sauf que les exemples étaient différents comme on peut le voir ci-après :

Par exemple, catholique romaine, église unie, anglicane, luthérienne, baptiste, grecque orthodoxe, juive, islam, hindoue, shamanistique, longue maison, manitou, etc.

Jusqu'ici, tous les essais qualitatifs ont porté sur le questionnaire complet 2B, mais les essais qualitatifs à venir comprendront également le 2D.

Question telle qu'elle a été vérifiée pendant les essais de la Division de la statistique sociale et autochtone et de l'étape II (2B) :

22 Quelle est la religion de cette personne?

Indiquez une ou des confessions ou une ou des religions précises, même si cette personne n'est pas pratiquante.
Par exemple, catholique romaine, catholique ukrainienne église unie, grecque orthodoxe, musulmane chiite, juive orthodoxe, bouddhiste mayahana, hindoue, sikh, spiritualité autochtone etc.

Précisez plusieurs confessions ou religions s'il y a lieu.

◯ Aucune religion

Cette version de la question a aussi été vérifiée pendant les essais de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités.

Annexe H

Rapports d'observation consultés pendant la rédaction du présent rapport sur les résultats des essais qualitatifs menés à l'automne de 2007 :

- Rapport sur les essais qualitatifs pour le Recensement de la population de 2011 – Étape 1, essais effectués à Toronto (Ontario), Montréal (Québec), Red Deer (Alberta) et Halifax (Nouvelle-Écosse)
- Rapports individuels des observateurs des essais de l'étape 1
- Rapport sur les essais qualitatifs effectués pour le Recensement de la population de 2011 – Étape 2, essais qualitatifs effectués à Vancouver (Colombie-Britannique), Montréal (Québec), Winnipeg (Manitoba), et Ottawa (Ontario)
- Rapports individuels des observateurs des essais de l'étape II
- Rapport sur la vague 3 de la mise à l'essai du contenu harmonisé, qui a eu lieu à Montréal (Québec), Toronto (Ontario), Calgary (Alberta), et Moncton (Nouveau-Brunswick)
- Rapports individuels des observateurs de la vague 3 de la mise à l'essai du contenu harmonisé
- Vérification des questions d'identification autochtone pendant les essais de la Division de la statistique sociale et autochtone effectués à Sudbury (Ontario), Fredericton (Nouveau-Brunswick), Whitehorse (Yukon), Inuvik (Nunavut), et Ottawa (Ontario)
- Rapports sur les interviews de la Division de la statistique sociale et autochtone menées à Happy Valley-Goose Bay (Terre-Neuve), Kuujjuaq (Québec), Pangnirtung (Nunavut), Uashat-Maliotenam (Québec), et dans la région de Kenora (Ontario)
- Rapports sur les essais de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités – Montréal (Québec) et Vancouver (Colombie-Britannique)
- Rapports sur les groupes de discussion tenus à Calgary (Alb.); Edmonton (Alb.), Kenora (Ontario); Terrace (Colombie-Britannique), Saskatoon (Saskatchewan), Sault-Ste-Marie (Ontario) et Toronto (Ontario)